



Jean-Michel
Grandsire

ANTIPOLITIQUE

*Demain la
synarchie*

Antipolitique

TRANSITION*

Antipolitique
Demain la synarchie

Éditions Transition
ISBN : 978-2-490339-08-2

SAS JMG ÉDITIONS
8, rue de la mare
80290 Agnières
tel. 03 22 90 11 03
email : jmgéditions@orange.fr
site : www.parasciences.net

Antipolitique
Demain la synarchie

Jean-Michel Grandsire

Votre attention s'il vous plaît :

Le mot synarchie, utilisé dans ce livre, peut être l'objet d'un malentendu pour le moins préjudiciable.

Certains, pour des raisons qui ne seront pas développées dans ce texte, l'ont utilisé pour désigner quelques complots ourdis dans l'ombre par d'insaisissables sociétés secrètes.

Ce mot n'est employé ici que dans le sens que lui a donné un dénommé Saint-Yves d'Alveydre qui l'a popularisé à la fin du XIX^e siècle.

Quant à l'auteur de ce livre, il n'est inféodé à aucune secte, aucun mouvement dit « initiatique », aucune confrérie. C'est un électron libre. Un peu trop peut-être...

*La politique, c'est l'art d'empêcher les gens
de s'occuper de leurs propres affaires.*

Paul Valéry

Introduction

La détestation de la politique est entrée dans les mœurs.

Il fut pourtant un temps où l'on pouvait tout espérer de la politique. Les élections étaient attendues avec fébrilité. Les mécontents de tous bords croyaient en des jours meilleurs et les passions se déchaînaient, divisant la population, les familles et parfois même les couples au gré des engagements de chacun.

Les Français ont goûté de la droite et beaucoup ont rêvé de la gauche. Et la gauche, une fois au pouvoir, s'est montrée au niveau de la droite. Est alors née une nouvelle illusion où la droite et la gauche, concepts dépassés, devaient se fondre dans un mouvement politique nouveau qui allait mettre la France en marche sous la houlette d'un banquier inspiré et largement soutenu par la caste médiatique.

L'illusion – si toutefois elle eut lieu – fut de courte durée.

Qui croit encore en la politique ? Qui en espère un mieux-être quelconque ? Qui a encore confiance dans ces partis auxquels, d'élections en élections, nous déléguons notre part de souveraineté ?

Antipolitique... demain la synarchie

De moins en moins de gens à l'évidence.

Portée par une défiance largement relayée par les réseaux sociaux et de nombreux blogueurs, l'antipolitique a le vent en poupe.

Les professionnels de la politique et les « savants » qui les étudient – les *politologues* – sont eux-mêmes d'accord sur un point : la démocratie va mal !

Si les spécialistes et les premiers concernés le disent, pourquoi ne pas les croire ? Que ce soit au « café du commerce » où se relayent les ragots de comptoir, ou dans le monde de l'analyse fine et subtile des rouages de notre société, le constat aboutit aux mêmes conclusions. Il est accablant.

On aurait pu croire que la population française, gavée par les sirops médiatiques et tenue en laisse par les crédits à la consommation, avait fini par s'acclimater d'un système, certes imparfait, mais supportable au bout du compte. Que nenni : il a suffi d'une étincelle dans un moteur diesel pour déclencher un incendie collectif d'une ampleur sans pareille. Une jacquerie moderne, toute de jaune vêtue, a surgi de l'inconscient collectif français pour crier son rejet et sa défiance à l'égard de toute forme de représentation politique et son exaspération à être ponctionné de partout. Du jamais vu.

Qu'est ce qui ne va pas dans le fonctionnement du système politique ? Qu'est-ce qui cafouille dans la relation entre les gouvernés et leurs gouvernants pour que le fossé soit si béant qu'il apparaisse tel un gouffre à ciel ouvert ?

Nous allons tenter de le comprendre au travers de cet ouvrage que j'ai voulu volontairement court. Il va à l'essentiel et se veut une contribution originale et constructive à ce mouvement critique et de fond.

Vous vous en rendrez compte à sa lecture, il contient les germes d'un changement radical et pacifique de la société, en clair d'un nouveau paradigme.

Introduction

Incapable d'unifier la société parce qu'elle repose sur la division et la concurrence féroce, la politique s'avère dans l'impossibilité fonctionnelle d'appliquer les principes de félicité sur lesquels elle repose.

N'allez donc pas croire qu'une nouvelle forme de gouvernement va vous être proposée dans cet ouvrage avec, comme le font les chantres des mouvements dits *antisystème*, la création d'un énième parti politique censé faire ce que les autres n'ont su réaliser.

Au contraire, ce livre remet totalement en cause les fondements mêmes sur lesquels s'appuient les régimes prétendument démocratiques qui régissent nos sociétés occidentales modernes. Il est, dans son essence même, profondément révolutionnaire.

Vous n'y trouverez aucune attaque personnelle contre les acteurs du monde politique.

La distinction entre l'homme et sa fonction paraît essentielle. Ce qui nous intéresse ici, ce ne sont pas les hommes qui le composent mais les rouages du système. Je propose de mettre cette mécanique à nu pour mieux en comprendre les dysfonctionnements.

Dans la première partie de cet ouvrage, je vous propose d'étudier les symptômes et de voir ce qui ne va pas. Nous étudierons ensuite les causes pour finir par proposer un « schéma thérapeutique » qui se veut être – preuve que ce livre est ambitieux dans sa démarche – la pierre angulaire de ce que pourrait être le monde à venir.

Vous allez en effet découvrir un système relationnel original et jamais médiatisé unissant de manière harmonieuse les gouvernants et les gouvernés. Ce « système » a été baptisé *synarchie* par un certain Saint Yves d'Alveydre, celui qui l'a « révélé » pour la première fois il y a maintenant plus d'un siècle.

Vous découvrirez bien vite qu'il ne s'agit pas, comme l'ont propagé certains complotistes ou d'autres auteurs qui donnent au terme *synarchie* un sens différent, d'un sombre complot, mais d'un projet universel, pacifique et généreux.

1.

Symptômes

La nouvelle crise féodale

A. Un monde magique

Vous l'avez peut-être remarqué, la politique relève de la magie et de l'irrationnel poussés à leur paroxysme !

Le mode de fonctionnement régissant la totalité des pays dits « démocratiques » est incohérent, inadapté, désuet, totalement inapproprié à notre monde moderne intégralement épris de rationalité et de technicité.

Ce constat n'est pas là une hypothèse mais une réalité qui crève les yeux. Jugez plutôt :

Vous qui lisez ces lignes, je vous engage à une simple réflexion mentale. Prenez quelques secondes de votre temps pour vous mettre dans la peau d'un demandeur d'emploi au cours d'un entretien d'embauche.

En toute logique, l'employeur potentiel va vous demander quelques garanties pour lui permettre d'évaluer votre niveau de compétence. Il va vous demander quels sont vos diplômes, quelles formations vous avez reçues, quel est votre parcours professionnel... bref, tout ce qui figure sur le plus banal des CV.

Antipolitique... demain la synarchie

Tout cela correspond à des faits bien concrets, à la réalité de la vie, comme on dit.

Dans le « monde normal », pour exercer une fonction, il faut avoir une compétence ou, dans le pire des cas, avoir reçu une formation adaptée !

Si vous déboulez chez un employeur en lui disant : « Coucou, je sais tout faire et vous allez voir qu'avec moi ça va déménager ! » Vous pouvez être certain que ça va effectivement déménager... en direction de la sortie sans aucun espoir d'embauche.

N'est pas ingénieur ou même technicien de surface qui veut.

Une exception de taille

Mais cette règle élémentaire à laquelle le commun des mortels est impérieusement soumis ne fonctionne pas dans le monde magique de la politique !

Dans cet univers aux règles subtiles, la transmutation magique se déroule en plusieurs étapes précises. Prenons le cas de celui qui va devenir le prétendu lien entre le gouverné et l'État, à savoir le député d'une circonscription.

Dans un premier temps, et quand il ne s'agit pas d'un « parachuté » jouissant d'une quelconque notoriété, un militant zélé reçoit l'onction d'un parti pour démarcher les électeurs auxquels il présente un programme. Il s'agit de la fameuse « profession de foi » du candidat.

« Profession de foi »... L'expression laisse songeur...

Sur la base de cette « profession de foi », l'électeur fait son choix entre différents candidats. Le jour du vote, il glisse un bulletin dans l'urne et, au final, le candidat qui a reçu une majorité de suffrages est élu.

C'est là que la transmutation se produit ! Le plomb se transforme en

Symptômes

or et l'eau en vin. L'heureux vainqueur se retrouve soudain, et comme par magie, investi de tous les pouvoirs et de toutes les compétences.

Il se rend au Palais Bourbon, dans le sacro-saint hémicycle, et devient, le temps de la législature, une entité d'une omnipotence absolue. Rien – plus rien ! – n'échappera le temps de son mandat à son omniscience ! D'un jour à l'autre, monsieur ou madame tout le monde se trouve en mesure de débattre, selon l'ordre du jour, de la GPA, de problèmes financiers, juridiques, médicaux, territoriaux, administratifs, éducatifs, militaires, techniques, éthiques... et j'en passe, comme s'il connaissait tous ces sujets sur le bout des doigts.

Vous trouvez cela cohérent, logique, normal ? Pas moi. J'ai été formé dans le même moule que vous qui lisez ces lignes : celui d'un monde rationnel et laïcisé à outrance. Par notre éducation, nous avons été habitués à ne pas croire n'importe quoi. Nous avons appris à exercer notre jugement critique, à être sceptiques.

D'ailleurs, beaucoup de nos contemporains refusent toute croyance religieuse justement en raison de cette forme d'éducation que nous avons reçue et qui privilégie le raisonnement.

Quand, pour donner un exemple simple et accessible, on nous parle de la Pentecôte, nous pensons davantage à un lundi dont on se demande s'il est encore férié qu'à une fête religieuse. Nous ne pensons pas à des apôtres sur lesquels un esprit saint serait descendu pour leur transmettre quelques dons miraculeux. Tout cela fait rire la plupart d'entre nous, qui, selon la formule consacrée, ne sommes pas nés de la dernière pluie !

Pour la majorité d'entre nous, le temps de la superstition religieuse est passé. Qui, au XXI^e siècle, pourrait croire en de telles balivernes ? Les curés eux-mêmes ont fini par se convertir au rationalisme, ne voyant plus dans les faits miraculeux relatés par les écritures que de simples allégories...

Donc, que des apôtres reçoivent du ciel des facultés psi par l'entre-

Antipolitique... demain la synarchie

mise de l'Esprit saint, cela fait rire la plupart d'entre nous. Par contre, que des gens qui, avant une élection, étaient des individus ordinaires soient devenus omnipotents et omniscients par la simple magie du suffrage universel, ne pose apparemment aucun problème à qui que ce soit !

Cela interroge toute de même *a minima* sur le sérieux de la structure même de notre système représentatif.

Le lecteur dubitatif qui partage mon scepticisme pourra tirer un premier constat de ce qui vient d'être écrit :

La base de la représentation politique repose sur un concept magique et irrationnel, un mélange des genres en total décalage avec la réalité de la vie sociale.

B. Paradoxe républicain

Pour quelle mission un député est-il élu ?

La question mérite d'être posée de manière claire.

La réponse la plus naturelle serait de dire que les députés sont élus pour faire ce que l'expérience de leur spécialité et leur valeur professionnelle – souvent très grande – leur ont appris.

Malheureusement, il en va tout autrement.

La dérive commence par la campagne électorale. Pour être élus, les candidats multiplient les discours sur l'incomparable valeur de leur parti, son programme tout neuf, tout frais, qui va immanquablement régler les problèmes du moment. Ils affichent leurs portraits – toujours souriants ! – sur tous les supports publicitaires possibles et imaginables. Ils se mettent à pratiquer le porte à porte et les bains de foule. Les poignées de mains s'enchaînent, occa-

Symptômes

sions uniques pour les électeurs de leur faire part de leurs préoccupations.

Pour finir, les candidats remettent à l'électeur cette fameuse « profession de foi » dont il a été question plus haut.

Le jour de grâce arrivé, l'électorat est prié d'aller faire son « devoir de citoyen » en se rendant aux urnes dans une procession rituelle bien rodée.

Le problème c'est que, inmanquablement, le bulletin de vote déposé dans l'urne sacrée de la République une et indivisible s'avère n'être en réalité qu'un « chèque en blanc ». Il est manifeste que les députés, une fois élus, ne tiennent que très modérément compte du souhait de leurs électeurs, lesquels n'ont plus qu'à souscrire aux décisions de l'Assemblée, toujours prises en leur nom, mais sans qu'on leur demande jamais le moindre avis sur ce qui va y être voté.

En clair, l'élection législative, dans la patrie de la laïcité, est un « acte de foi » aveugle pratiqué dans une république dont on nous ressasse à longueur de journée, le caractère profondément... laïc.

Cela ferait sourire s'il n'y avait pas de quoi s'inquiéter.

Que vient donc faire la foi dans ce chantier ?

Foi politique ? Mais en quoi, en qui ?

Qui, à part quelques irréductibles passionnés, a encore foi dans le système politique et dans les représentants des partis ?

Les divisions fratricides des formations politiques déchirent la conscience nationale. Il suffit de suivre l'actualité avec ses scandales à répétition et ses querelles de personnes – souvent au sein d'une même formation – pour être écoeuré à jamais de la politique et ne lui accorder aucun crédit.

L'abstentionnisme grandissant montre la désaffection des citoyens pour ce système désuet censé représenter les gens.

Antipolitique... demain la synarchie

Comment peut-on admettre ce jeu de rôle qui consiste à nommer les candidats des partis et à leur donner des pleins pouvoirs dont ils se servent pour batailler sans arrêt dans l'hémicycle sous prétexte d'une législation fourre-tout ?

Nous les voyons tour à tour gesticulant en tirant la corde vers l'État quand le parti auquel ils appartiennent en est le maître, et, au contraire, tirer contre l'État pour le déstabiliser quand ils sont dans l'opposition. Le tout au nom même des électeurs qui, médusés, les regardent s'entre-déchirer... à leurs frais bien entendu.

Force est de constater que, d'une Chambre à tout faire, aucune réforme profonde et durable ne peut être apportée au code et à la législation. Les lois s'empilent, souvent inapplicables et inutiles, parfois votées pour flatter ou calmer l'opinion et rassurer le quidam sans jamais réussir à régler le moindre problème.

Constat numéro 2 : la magie électorale conduit à l'anarchie gouvernementale aux frais du contribuable. Les gouvernés se font mener par le bout du nez par une minorité d'aventuriers potentiellement toxiques.

C. Voter contre... le délire du suffrage négatif

Les sondages, fort utilisés en politique, révèlent souvent le peu de foi des électeurs envers les prétendants aux fauteuils d'élus. Mais, comme il faut bien voter, chaque électeur qui juge utile de se déplacer utilise son bulletin de vote de manière plus ou moins rationnelle.

Il y a certes l'immense minorité des convaincus, fans de tel ou tel candidat, quasi persuadés qu'il guérit les écrouelles, et qui le suivraient les yeux fermés au bout du monde. L'espèce semble être en voie d'extinction.

Symptômes

Et puis il y a les autres, les nombreux déçus de la politique et des promesses non tenues, sans oublier les abstentionnistes convaincus qui savent bien que, au fond, quelle que soit l'issue du scrutin, ils seront les dindons de la farce.

Pour ceux-là – l'immense majorité – trois attitudes sont possibles :

- s'abstenir,
- choisir un candidat sans le moindre enthousiasme,
- où voter contre un candidat qui leur est antipathique ou dont le programme leur paraît plus nocif que celui de ses concurrents.

Il convient dans ce cas d'éliminer le nocif. Or, la seule possibilité de le faire est de voter sans la moindre conviction pour son adversaire. C'est le fondement même du vote négatif. C'est aussi celui d'une fantastique machine à faire élire un candidat en lui opposant un épouvantail à électeurs...

Il n'est malheureusement pas possible de voter *contre* un candidat dans le système électoral actuel. On ne peut voter que *pour* quelqu'un.

La tactique usuelle consiste à voter pour un candidat potable parmi ceux qui ont le plus de chance de l'emporter afin d'éviter de subir le candidat dont on ne veut en aucun cas.

Il suffit alors que des médias ayant quelques arrière-pensées fassent la promotion d'un épouvantail à électeurs. Avec un peu de chance, ledit épouvantail se retrouvera au second tour d'une élection majeure, ce qui permettra immanquablement, par ce tour de passe-passe électoral de faire gagner le candidat « potable ».

C'est suivant ce type de votation que la plupart de nos gouvernants sont élus, du député au président de la république. Ce principe négatif représente un moteur fondamental dans la dynamique électorale. C'est lui qui fait toujours la différence. Pourtant, il est rarement évoqué par les politologues et les spécialistes

Antipolitique... demain la synarchie

de l'analyse électorale qui ne savent ni comment ni où classer ce type de réaction désabusée.

Ce comportement a été plus que criant lors des élections présidentielles de 2017 où, pendant les « primaires » organisées par différents partis politiques, les électeurs se sont amusés à pratiquer le dégagisme à haute dose en virant les têtes connues pour les remplacer par de nouvelles. Cela s'est fait, bien entendu, sans que quiconque ait la moindre garantie qu'un nouveau venu, tout beau tout frais, se montrerait plus compétent qu'un vieux briscard de la politique fraîchement évincé...

Vous qui me lisez, combien de fois avez-vous voté pour un candidat simplement pour barrer la route à un autre ?

Les coûteux sondages qui nous tiennent en haleine à longueur de journaux radios et télévisés ne tiennent curieusement jamais compte de cette réalité. Pourtant, dans les faits, nous sommes gouvernés par des gens qui sont en place parce que nous ne voulons pas – ou plus – des autres candidats. C'est exaltant ne trouvez-vous pas ?

Un peu d'imagination : un bulletin pour, un bulletin contre

Faisons de la politique-fiction : Imaginons un système électoral ayant pris le vote négatif en compte.

Dans ce contexte, les électeurs disposeraient de deux bulletins : un bulletin *pour*, afin de désigner le candidat de leur choix dont le programme leur paraît être le meilleur, et un bulletin *contre*, pour exprimer leur rejet d'un autre candidat.

Au dépouillage, les bulletins *contre* viendraient au décompte des bulletins *pour*. La balance entre les voix *pour* et les voix *contre* donnerait une idée plus juste du sentiment de l'opinion. Finalement, avec un tel système, c'est le candidat qui aurait le moins d'ennemis qui remporterait le suffrage.

Symptômes

L'idée qui vient d'être exposée est originale. Il est toutefois permis de douter que, même si un tel système électoral était mis en place, il apporterait un grand changement dans l'harmonisation des relations entre les gouvernants et les gouvernés car, l'histoire nous l'enseigne et nous allons longuement revenir là-dessus, *la nature de la politique pure est de se diviser continuellement contre elle-même.*

Constat numéro trois : nous sommes gouvernés, non par des gens pour qui nous avons voté mais par des élus qui ont largement bénéficié du rejet de leurs adversaires.

D. Un relent de féodalité

Un roi président...

La France est actuellement régie par un système oligarchique semi-parlementaire dans lequel le président de la République détient des pouvoirs considérables.

Titulaire de plus de pouvoirs que n'en disposait Louis XIV, il peut, par exemple, déclencher une guerre sans demander l'avis de qui que ce soit. À titre indicatif, le président des États-Unis ne le peut pas.

Nous devons cette particularité au général de Gaulle qui, pour en finir avec le fonctionnement anarchique de la quatrième République, a établi, lors de son retour au pouvoir en 1958, une forme de royauté élective.

Alain Peyrefitte, un de ses ministres, le questionna à ce propos :

« Vous m'avez dit, mon général, que le comte de Paris serait un bon candidat pour une monarchie et un mauvais candidat pour une république. Mais en fait, nous sommes en monarchie... ?

Antipolitique... demain la synarchie

– Oui, répondit le général, nous sommes en monarchie, mais c'est une monarchie élective. Elle est d'une tout autre essence que la monarchie héréditaire de l'Ancien Régime. Elle a institué une nouvelle légitimité interrompue par la Révolution. Mais cette légitimité repose sur le peuple. »

Cette monarchie est certes différente de celle pratiquée sous l'Ancien Régime mais il ne faut peut-être pas y voir la marque d'un progrès considérable, d'autant que l'Ancien Régime, s'il paraît bien éloigné, tant de notre époque que de nos mœurs politiques contemporaines, n'est pas totalement mort. Nous allons avoir l'occasion de le constater dès les lignes qui suivent.

Des structures féodales

Le régime semi-parlementaire dans lequel nos sociétés modernes évoluent tant bien que mal est fondamentalement régi par des principes anarchiques et féodaux.

Certaines expressions communément utilisées par les médias illustrent bien ce caractère profondément féodal de notre système représentatif. Dans la « classe politique » ne trouvons-nous pas les « barons » du gaullisme qui côtoient les « éléphants » du PS, qui, tous, possèdent des « fiefs » sur lesquels beaucoup règnent en potentats locaux ?

Disposent-ils du pouvoir exécutif, ils s'en servent au bénéfice de leur région, parfois au détriment des autres et de l'intérêt collectif en usant des fonds publics pour leur gloire personnelle.

Les exemples ne manquent pas.

Vous qui lisez ces lignes devez avoir à l'esprit quelques exemples du gaspillage des fonds publics, comme ces lignes de TGV détournée de leur itinéraire logique pour favoriser et desservir une région au détriment d'une autre, de ces tunnels percés pour satisfaire la vanité d'élus aux pouvoirs discrétionnaires... Autant d'exemples

Symptômes

qui, mis bout à bout, pourraient constituer une encyclopédie de la gabegie dont le chiffre doit représenter, à n'en pas douter, un *pognon de dingue*, pour reprendre une expression popularisée par un de nos souverains de passage.

Alors oui. Nous sommes toujours sous la coupe d'un régime féodal. On pourrait même aller plus loin et considérer que le monde politique est une *caste* à part entière, un univers parallèle dans lequel un faible pourcentage d'individus censés représenter la nation impose ses règles à une majorité résignée.

Des citoyens assujettis

Revenons à nos « députés » qui sont supposés nous représenter et étudions comment nous les élisons.

Au cours de chaque scrutin, l'électeur a l'illusion de faire un choix.

Rien n'est plus faux, car, en réalité, c'est un parti qui désigne des candidats pour le représenter *lui*, et non pas ceux qui vont l'élire.

Peu importe le parti dont il a obtenu l'investiture, les faits sont là : **les députés sont les représentants du parti politique auquel ils sont inféodés, en aucun cas ils ne sont les représentants des gouvernés qui leur ont accordé leur suffrage.**

Observons l'actualité politique: que doit faire un député pour être investi lors du prochain scrutin? Il doit obéir à la ligne qui lui est imposée. Et cette ligne n'est pas celle de l'électeur mais bien celle de sa formation politique. Les débordements à la règle sont rarement admis et souvent lourdement sanctionnés. L'oligarchie appelle cela la « discipline républicaine ». En clair: « tu fais ce qu'on te dit de faire, sinon tu perdras l'investiture pour le prochain scrutin! » Il y a bien sûr des députés qui, par leur originalité et leur talent, savent se démarquer de la ligne du parti auquel ils appartiennent, mais ils sont rares. Du reste, cette particularité n'en fait pas pour autant les justes représentants de leurs mandants. Leur originalité tient davantage à

Antipolitique... demain la synarchie

leur personnalité et à leurs prises de position originales qu'au désir de représenter des électeurs auxquels ils ne demandent jamais leur avis. Quant aux autres, la grande majorité, les observateurs du monde politique ont trouvé le mot qui convient pour les désigner. On les appelle des *députés godillots*, sortes de mannequins décérébrés qui votent ce qu'on leur dit de voter et dont l'utilité paraît discutable, même aux partisans les plus acharnés de ce système incohérent que nous subissons avec une affligeante résignation.

Les conséquences d'un tel dysfonctionnement conduisent à des incongruités dont le citoyen reste aussi médusé que désabusé. Au lieu de législateurs de l'ordre civil, l'assemblée donne le spectacle d'oligarchies politiques se faisant une opposition systématique sur tous les projets de loi. La chambre de députés évoque davantage une guerre de clans qu'une réunion d'hommes véritablement politiques, le mot pris au sens noble du terme.

En plus, cerise sur le gâteau, les députés, on l'oublie trop souvent, sont des fonctionnaires puisque, en tant qu'élus, ils sont rétribués par l'État.

Où est le citoyen dans ce fatras ?

Où se situent la volonté et les aspirations populaires ?

On cherche, on cherchera longtemps mais on ne trouvera jamais car, il faudra bien en prendre conscience un jour : la solution ne réside pas dans la prise du pouvoir et le remplacement d'une équipe par une autre, aussi vertueuse soit-elle.

La solution est ailleurs.

Constat numéro quatre : La représentation politique est marquée du sceau de la féodalité. Le représentant du gouverné est en fait celui du parti auquel il est inféodé et le pays est dirigé par un roi élu qui détient plus de pouvoir que n'en avaient les monarques de droit divin...

E. Des sectes guident nos pas...

Je vous propose un flash-back pour que, à la lumière du passé, nous comprenions mieux les soucis du présent.

La loi électorale qui a découlé de la Révolution a dissocié le corps social en autant d'atomes individuels n'ayant aucun lien entre eux, « *comme des grains de sable* », écrivit Napoléon.

Cette grande illusion révolutionnaire, qui fait encore tant rêver, causa plus de ravages qu'elle ne sut réformer. On a cru que la Révolution voulait créer une société égalitaire. Sa grande œuvre fut, à l'époque, de plafonner les inégalités au niveau supérieur du tiers état. Les accapareurs des biens nationaux ont immédiatement compris la leçon.

Toutes les constitutions, toutes les lois électorales que nous avons connues depuis ont reproduit la même erreur.

Le point de départ est dû en majeure partie à l'idéologie de l'abbé Sieyès qui traça de manière abstraite une division exclusivement politique de la France en départements. Il y introduisit de force des conseils de 36 membres, des directoires de 5 membres, des districts et des communes, en totale contradiction avec une ancienne souveraineté populaire dont nous parlerons plus loin et qui ne souhaitait pas un tel morcellement administratif.

À peine l'unité gouvernementale de la France était-elle réalisée au début de la Révolution que l'unité sociale de son peuple se trouvait brisée par la mise en place d'un système représentatif essentiellement politique. Ce fait est demeuré inchangé de nos jours.

La société n'a pour trait d'union que des sectes, des partis et des classes économiques totalement dissociées du corps électoral. Le seul ciment que le système gouvernemental ait pu trouver pour donner un semblant d'unité à la nation vient de la Constitution de 1958 qui, en rétablissant la monarchie sous la forme d'une répu-

Antipolitique... demain la synarchie

blique présidentielle, a concentré sur les épaules d'un seul homme l'unité nationale mais de manière purement symbolique et artificielle car il est lui-même – et par nécessité électorale – l'homme d'un parti.

La simple préparation des lois par des moyens harmonieux est devenue impossible. Nous n'avons plus pour repères que du sentimentalisme électoral dans lequel chacun déchaîne ses passions. L'État politique est dirigé par des fonctionnaires et le conflit entre gouvernants et gouvernés est devenu une sorte de mouvement perpétuel qui, malheureusement, n'est pas surnuméraire.

Une quantité impressionnante de partis – petits et grands – égrènent l'unité nationale en autant de groupuscules mus par des intérêts particuliers ou des idéologies divergentes.

Ce système, qui consiste à disloquer l'unité nationale en autant de groupes d'intérêt et de pression est sectaire dans son principe même. Et le plus drôle est de constater que les représentants de nos sectes nationales, réunis au sein du parlement, ont le culot de constituer des groupes pour étudier, stigmatiser, dénoncer et réprimer les dérives... sectaires dont se rendent coupables certains assujettis. On croit rêver !

À cette division de l'unité nationale en courants antagonistes, il faut ajouter la conséquence inévitable que cela entraîne pour le citoyen. Si les partis sont dans le carcan du sectarisme, l'électorat, pour sa part, se trouve confronté à la dérive passionnelle. Et cela frise souvent l'irrationnel de haut vol.

Les antagonismes idéologiques incitent à l'intolérance la plus élémentaire en opposant gens de droite à gens de gauche dans un jeu destructeur pour la communauté, tant au niveau personnel, familial que national.

Si nous ajoutons à cela les prises de position en faveur de tel ou tel leader, parfois adulé tel une star footballistique au mépris du plus élémentaire bon sens, on mesure l'étendue des dégâts !

Symptômes

En fait, tout semble fait pour que le tempérament politique de l'individu prenne le pas sur sa faculté de raisonnement et l'objectivité de son jugement. Tel électeur de gauche votera à gauche parce que c'est la gauche et que c'est comme ça et pas autrement. Symétriquement, un électeur de droite se refusera à se salir en votant à gauche. Les programmes, les promesses non tenues, les scandales à répétition n'ont aucune prise là-dedans, si ce n'est pour un court moment d'exaspération, le temps que la fièvre retombe et que le tempérament naturel, telle une rivière en crue, retrouve son lit et son écoulement naturel.

En fait, la passion, l'exacerbation du tempérament politique inhérente au système actuel présente toutes les caractéristiques d'un trouble inné et quasi génétique, ayant pour symptôme une sorte de handicap mental qui brouille les cerveaux les plus brillants. On est – ou on naît, au choix – de droite ou de gauche, comme on naît droitier ou gaucher. Mais tout cela est une affaire essentiellement passionnelle. N'a-t-on pas vu, au cours d'élections où le choix était cornélien, des électeurs de gauche aller voter pour un candidat de droite en se bouchant le nez pour barrer la route à un concurrent d'extrême droite ? La démarche est bien sûr louable puisqu'ils avaient le sentiment de défendre un principe plus sacré que leur propre personne. Mais elle montre aussi l'inanité d'un système obsolète où l'électeur en est réduit à voter délibérément « contre » pour éviter ce qu'il considère comme le pire sans avoir d'autre choix possible que ce recours à ce qui s'avère être un acte d'une profonde désespérance...

Comment une société saine peut-elle se satisfaire d'un système non représentatif et aussi vide de dynamique et d'espoir ?

Jeu de massacre...

Ajoutons à cela le jeu de massacre qui est la règle au sein de chaque parti.

Antipolitique... demain la synarchie

Les politologues, ces astrologues de la politique, l'expliqueront mieux que moi et avec des exemples édifiants : Le but de tout homme politique ambitieux étant d'accéder au trône, il est contraint, durant toute sa carrière, d'éliminer la concurrence et de s'entourer de gens plus incompetents et moins charismatiques que lui. Cela conduit à des situations cocasses où, une fois le but atteint, il est devenu difficile au monarque de s'entourer d'alliés compétents, son propre camp étant devenu un vaste désert dans lequel la haine que leur prodigent les survivants n'a d'égal que leur rancœur.

Les rivalités entre ces gens que l'on qualifie, pour une raison qui m'échappe, « d'élite » font les choux gras des hebdomadaires, de la presse à scandale et du monde de l'édition. Je doute toutefois que les acteurs d'un tel foutoir puissent résoudre les problèmes majeurs qui se posent à l'humanité.

Constat numéro cinq : les partis politiques sont des fragments de l'unité nationale. Ce sont des sectes – dans le sens littéral du terme – qui sont appelées à diriger le pays. Leurs dérives coûtent très cher à la Nation.

Les gouvernés se trouvent gangrenés par le fléau passionnel qu'engendrent ces divisions au point de perdre, trop souvent, toute cohérence dans leurs jugements.

F. Mais au fait... quel étrange animal pond les lois ?

Aristote et Montesquieu ont défini l'État politique en trois fonctions distinctes : le délibératif (ou législatif), l'exécutif et le judiciaire.

Symptômes

Les députés sont membres du corps législatif. Ils sont donc en principe chargés de préparer et de voter les lois que l'exécutif appliquera et que le judiciaire fera respecter.

Donc, selon la formule consacrée – mais ceci n'est que théorique – ce sont les députés qui font les lois.

Si c'était vrai...

En réalité, dans le système oligarchique actuel, c'est le gouvernement qui détient l'essentiel du pouvoir législatif.

La majorité des lois adoptées par le parlement et le sénat sont élaborées dans l'ombre des cabinets ministériels par des technocrates non élus. Ce sont eux qui se chargent d'inventer taxes et parataxes et de les faire ensuite voter par les députés dont la plupart, nous l'avons vu, ne sont que de simples godillots, des courroies de transmission qui ne se donnent même pas la peine de voter eux-mêmes, le système étant suffisamment vicié pour que des lois soient votées avec un nombre ridiculement bas de « députés » présents dans l'hémicycle.

Mais qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ! Cela n'aura échappé à personne, ces gens, technocrates non élus comme députés élus, sont dotés d'une imagination de grippe-sous qui défie tant l'imagination que les estimations les plus optimistes.

De la lutte contre le réchauffement climatique aux péages multiples et variés en passant par des taxes plus diverses et imaginatives les unes que les autres, toute la palette des activités humaines est passée au crible afin de ponctionner avec méticulosité les citoyens assujettis à la monarchie républicaine.

À ce niveau, ce n'est plus d'hommes politiques dont il convient de parler mais bel et bien de « politaxeurs ». Tout doit y passer, à tel point que le gouverné est considéré, non comme un citoyen, un individu ou un être humain¹, mais comme une *entité fiscale*.

1. Qui n'a pas, parfois, le sentiment d'être pris pour une andouille ?

Antipolitique... demain la synarchie

Le complexe politico-administratif, cette alliance perverse du politicien et du haut fonctionnaire, est devenu une bastille imprenable, car autrement mieux gardée que celle qui est tombée en l'espace de quelques heures un certain 14 juillet 1789.

Toujours nommés, jamais élus, les hauts fonctionnaires règnent sans partage sur la destinée commune.

Nous voyons les ministres, les députés, mais nous ne voyons pas ceux qui préparent les lois et calculent les taxes avec une ruse que le plus futé des renards leur envierait. Ils ourdissent leurs plans en toute discrétion, aux ordres, certes, du pouvoir politique élu, mais avec une marge de manœuvre et une absence totale de contrôle de la part des gouvernés, ce qui ne manque tout de même pas de poser problème.

Constat numéro six: Monarchie, oligarchie et énararchie sont les trois mamelles de la république française.

Le député, celui qui est censé représenter le gouverné, préparer et voter les lois, n'est, le plus souvent, qu'un simple bouton-pression.

Les lois sont préparées par des hauts fonctionnaires qui n'ont jamais été élus et qui travaillent dans l'ombre et sans le moindre contrôle populaire.

G. Responsables ET coupables

Cerise sur le gâteau, assommé par des lois qui s'empilent et que nul n'est censé ignorer, le citoyen est traité en éternel coupable potentiel. Cela le réduit à un état de vassalité pour le moins inquiétant et, pour tout dire, révoltant. L'automobiliste en sait quelque chose, lui qui est coupable de rouler dans des véhicules diesels polluants

Symptômes

qu'on lui a antérieurement vendus avec des primes de l'État et qui perd des points de permis au moindre écart de conduite. Les plus optimistes – des rêveurs à n'en pas douter – attendent en réciprocité l'application d'un permis de gouverner à point destiné à sanctionner ceux qui nous gouvernent.

Mais exit la responsabilité du politique. Pas de permis de gouverner à point pour nos dirigeants. Pas de sanction financière pour ceux qui, après avoir prôné une politique de véhicules diesels, retournent leur veste pour en dénoncer les dangers. Les politiques ne sont pas à une contradiction près, eux qui disposent du pouvoir discrétionnaire de voter des lois rétroactives et de s'auto-amnistier. Le cynisme à l'état pur !

Les politiciens font preuve d'une grande générosité quand il s'agit de juger leurs propres erreurs : *Responsables mais pas coupables*. La formule est célèbre. Mais elle ne s'applique qu'aux membres de la caste. Le commun des mortels, pour sa part, doit assumer ses erreurs sans la moindre faiblesse. Il doit aussi éponger les erreurs multiples et variées des « élites » auxquelles il a négligemment remis un chèque en blanc lors de l'élection précédente en déléguant sa souveraineté de manière inconsidérée à un aventurier incompetent quoique bon à tout.

Et pour faire cracher l'assujetti, l'imagination de nos « chers » représentants n'est jamais en reste. À tel point que de véritables états dans l'État mettent en coupe réglée tout ce qui peut rapporter.

Les caisses de ceci, les inspecteurs de cela, toutes ces administrations qui se sont appropriées le droit divin et qui n'hésitent pas à faire valoir leur « droit de privilège » s'avèrent être la variante moderne, revue, corrigée – et surtout améliorée ! – de ce qu'étaient les fermiers généraux de ces temps anciens qui n'ont rien de révolus. Cela ne fait guère que 230 ans, au moment où ces lignes sont écrites, qu'une certaine « nuit du 4 août », dans la ferveur d'un soir d'été, une bande de rêveurs chauffés à blanc décida s'abolir les privilèges... 230 ans qu'on nous berce en nous faisant croire à une

Antipolitique... demain la synarchie

liberté et une égalité aussi illusoire que la fraternité censée nous unir.

Lobbies et ligues de vertu

Tout cela vous déprime ? Ne désespérez pas ! La société anonyme qui gère nos vies a plus d'un tour dans son sac. Et comme la France a cessé depuis longtemps de rayonner sur le monde, c'est du nouveau monde – que dis-je : du centre du monde – que nous viennent les nouvelles tendances chargées de mieux régenter l'harmonie de nos relations sociales.

Le monde des lobbies nous ouvre les bras pour mieux nous étouffer et nous préparer un avenir radieux où la liberté de penser sera mise à mal.

Il fut un temps où, au nom de la religion, on nous imposait ce qu'il était bon ou mauvais de croire. On aurait pu espérer ces temps révolus, eh bien non ! Les ligues de vertu se sont modernisées, laïcisées, organisées, au point de devenir de véritables groupes de pression.

Montant aux créneaux de notre système féodal, et via un système législatif aisément manipulable par le biais des lobbies, elles parviennent à faire voter – et appliquer – des lois pour imposer leur ordre.

L'idée de départ est toujours louable car il s'agit de lutter contre des défauts humains, des faiblesses, des déviations.

Il n'est pas bien d'être raciste, sexiste ou homophobe, de se moquer des minorités, de négliger sa santé et celle de ses enfants, etc.

Mais chaque médaille a son revers. Par un système de rétroaction pourtant bien connu, toute atteinte à la liberté d'expression finit par produire l'inverse de ce qu'elle veut créer. Cela nous promet quelques surprises de taille dans un avenir pas trop lointain...

Symptômes

Si l'on observe le mouvement avec un peu de recul, on s'aperçoit qu'il suit une ligne rectiligne depuis la Révolution. L'idéal utopique des conventionnels prend peu à peu corps sous des formes nouvelles mais avec le même esprit pétri de souci égalitariste.

Le citoyen lambda se retrouve muselé et n'ose même plus rire de tout de peur d'être confondu avec n'importe qui.

Le « grain de sable » de Bonaparte, l'assujetti, le soi-disant citoyen, qui n'a aucune structure fiable à laquelle s'agréger, traité en entité fiscale par le rouleau compresseur d'un système devenu ubuesque, se trouve livré à lui-même dans la jungle des réglementations kafkaïennes.

Divisés, opposés les uns aux autres, suspectés de ne pas respecter les règles, de tricher, coupables potentiels et responsables à tous les coups, les gouvernés qui remettent périodiquement – et parodiquement – leur destin entre les mains d'une minorité de politiciens sont devenus les marionnettes d'un jeu qui les dépasse.

Il y eut autrefois le servage. Nous sommes arrivés tant bien que mal, à force d'être bâillonnés sous peine d'être mal jugés, à l'ère de la servilité. Il ne reste au citoyen désabusé que le choix de la jacquerie, l'occupation des ronds points et le plaisir d'en prendre plein la face en retour... au nom des règles républicaines les plus élémentaires, cela va sans dire !

Constat numéro sept: Le gouverné est divisé contre lui-même, manipulé, infantilisé jusque dans sa liberté de penser. Il n'est, dans les faits, considéré que comme *une entité fiscale*: un assujetti bon à payer, toujours et encore.

Synthèse

La solution à la crise politique et sociétale que nous traversons ne viendra ni du remplacement d'un parti par un autre, ni du changement des individus qui les composent.

Regardons l'histoire, ne serait-ce que récente, et tirons-en les conséquences. La démocratie marche sur la tête, l'incompétence, les trahisons, les retournements de veste fleurissent à tous les niveaux. Politicien est devenu un métier dans lequel on fait carrière pour son propre compte au détriment du bien commun.

Allons plus loin et posons objectivement la question : à quoi servent les « représentants de la nation », ou plutôt les représentants des partis politiques auxquels ils doivent leur investiture, donc leur place, donc leurs revenus ?

La réponse vient du constat établi plus haut : à pas grand-chose. L'essentiel pour beaucoup est de se faire voir à l'Assemblée pour y brasser de l'air dans des joutes oratoires médiatico-pathétiques... quand ils y sont présents, toutefois, car les rangées sont souvent vides d'occupants qui ont pourtant été élus pour... siéger.

Les électeurs sont donc « représentés » par des députés fantômes, supposés compétents en toute matière puisqu'ils votent sur tout, dépositaires d'une sorte de science infuse conférée par les vertus magiques du suffrage universel.

Nous nageons en pleine paranormalité !

Ainsi se justifie un coquet salaire mensuel auquel s'ajoutent la retraite et les avantages en nature.

La facture est lourde pour un total de près de 1 000 « représentants de la Nation » nourris aux frais de la princesse, ce qui fait cher, Assemblée dite Nationale et Sénat réunis pour de simples chambres d'enregistrement.

Symptômes

Par ici la monnaie

Le « peuple souverain » doit-il continuer longtemps à se faire prendre pour ce qu'il n'est pas ?

Car le peuple est en principe souverain, on nous le répète assez. On lui soutire son bulletin de vote à grands coups de flatteries. Toujours trompée sous prétexte d'être représentée, la masse des électeurs tient le pied de l'échelle des élus et assure leur subsistance.

Ainsi soutenus, arrivés au sommet, les politiciens prennent le bâtiment de l'État d'assaut et jettent par la fenêtre les anciens locataires. À eux la bonne soupe : avancements, décorations, places d'administrateurs, présidences de sociétés anonymes et, le mieux : ministères. Tous en rêvent !

Et comme – le répétera-t-on jamais assez – ils sont bons à tout, ils peuvent changer de poste sans le moindre souci. Ce que nous avons constaté pour le député lambda atteint des sommets pour le politicien membre du gouvernement. Leur polyvalence aurait de quoi faire rêver le plus habile des prestidigitateurs.

Ministre du budget un jour, des sports le lendemain ! Ministre de l'intérieur hier, des finances aujourd'hui !

C'est magique ! C'est divin !

Des ministres administrés

C'est certainement en constatant cette omnipotence qu'est né le terme « élite » pour désigner les membres de cette caste sacerdotale auxquels nous devons la fameuse dette abyssale dont chacun d'entre nous et de nos enfants se doit d'assurer le remboursement sans mot dire.

Comment voulez-vous qu'un système basé sur un tel merdier fonctionne ? Personne n'est en mesure de passer d'un poste à un autre sans la moindre formation ! La réalité est que ces gens font de la

Antipolitique... demain la synarchie

figuration, les ministres étant « doublés » par des conseillers totalement inconnus, intégralement dévoués au roi président et chargés d'exécuter son bon vouloir.

L'infantilisation de l'entité fiscale

L'édifice sur lequel repose la démocratie est instable. Le lien entre les gouvernés et ceux qui les gouvernent est des plus ténus et des plus aléatoires. Nous avons certes le droit relatif – et de plus en plus remis en cause – de nous exprimer, mais cela est-il suffisant pour pouvoir affirmer que nous sommes libres et égaux ?

Il est permis d'en douter car si, selon la formule de Coluche, dans une dictature c'est « ferme ta gueule », il ne faut pas oublier que dans une démocratie, cela se traduit par « cause toujours » !

En d'autres termes, le citoyen, flatté par les institutions qui lui donnent l'illusion qu'il est au centre du jeu, est infantilisé jusque dans le moindre de ses actes.

Soumis aux réglementations les plus ubuesques, *l'assujetti* moderne a-t-il quoi que ce soit à envier aux *sujets* des anciennes monarchies ?

Les temps ont certes changé et les mœurs évolué, mais la relation gouvernant / gouverné est restée figée et n'a pas suivi la marche de l'évolution. Reconnaissons que passer de l'état de *sujet* à celui d'*assujetti* représente un bond en avant des plus relatifs.

L'anarchie d'en haut

Poursuivons en observant comment dysfonctionne notre système collectif. Nous allons voir que, du système féodal dénoncé plus haut, découle une anarchie fonctionnelle particulièrement gratinée.

Symptômes

« Pour qu'une automobile rende service, écrit Jacques Weiss², il faut qu'elle ait un moteur, un frein et un conducteur. Il en est de même pour les États contemporains. Ils ont bien un moteur, constitué par les forces économiques, mais ils n'ont pas de frein national ou international et encore moins de conducteurs, c'est-à-dire de guides intellectuels et spirituels ayant autorité pour enseigner les peuples.

Dès lors, le char du gouvernement tombe naturellement dans le fossé à chaque tournant. Des efforts prodigieux sont faits pour le remettre d'aplomb et, quelques mois ou quelques années plus tard, il est de nouveau embourbé. »

Au sein de cette anarchie, de cette absence de principes, on ne peut rien bâtir politiquement de bon et de durable d'autant que les politiciens, au hasard des résultats électoraux, ont pour fâcheuse habitude de défaire ce que leurs prédécesseurs ont réalisé, non pour améliorer mais, le plus souvent, pour chambouler.

Nous l'avons tous constaté et nous en avons payé les conséquences au cours des années qui viennent de s'écouler : tricotage et détricotage aux frais de la princesse sont les deux mamelles de l'alternance...

Une féodalité bien enracinée

Cet ouvrage n'est pas le premier à souligner que le monde moderne est empreint de féodalité. Le fait a souvent été constaté et dénoncé, mais la définition constitutive de cette féodalité n'a jamais, à ma connaissance, véritablement été exposée.

2. *La Synarchie*, ed. Dervy, épuisé (le texte est disponible sur le site www.synarchie.fr)

Absence de structures fonctionnelles

Certains ont fait résider la féodalité contemporaine dans la concentration de la main-d'œuvre au service de la technique, des besoins industriels, du « grand capital » – pour reprendre une expression aujourd'hui désuète – ou de la mondialisation, responsable, pour beaucoup, de tous les maux.

D'autres ont dénoncé la concentration ou la mobilisation des capitaux par les détenteurs de biens financiers et les institutions de crédit, ou encore par ceux qui accumulent une fortune gagnée en bourse pendant que la multitude trime pour gagner péniblement de quoi subsister.

Paradoxalement, ce que l'on reproche à l'industrie ou à l'organisation du crédit est le contraire du vrai caractère de la féodalité.

Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, les penseurs des deux derniers siècles ont poursuivi l'erreur des métaphysiciens et des idéologues du XVIII^e siècle.

La féodalité ne consiste pas dans la puissance intensive ni extensive de quelque pouvoir particulier que ce soit, mais uniquement dans l'absence de liens communs, d'obligations réciproques, de transaction et d'arbitrage entre ces pouvoirs, quels qu'ils soient.

Prenons cinq mille abeilles, mettons-les toutes ensemble dans une pièce. Elles n'y formeront pas une ruche et mourront, car, dans ces conditions, elles resteront dispersées, sans organisme fonctionnel central auquel elles pourraient s'agréger.

Il en va de même pour ces bestioles intelligentes appelées « êtres humains », lorsqu'elles sont mises en vrac sans structures sociales et uniquement dotées d'un unique bulletin de vote dont elles se servent au hasard de leurs élans passionnels !

Symptômes

C'est encore plus criant de vérité quand on les met dans la rue revêtus d'un gilet jaune fluo et que les gouvernants ont le culot de leur demander qui les représente, eux qui, depuis la Révolution, sont considérés comme des grains de sable !

Les sociétés, tant animales qu'humaines, ne peuvent vivre sans symbiose fonctionnelle, faute de quoi elles tombent sous le règne de l'anarchie et de la féodalité.

De simples données purement physiologiques expliquent aisément pourquoi la féodalité règne en France et dans les sociétés occidentales depuis plusieurs siècles.

La féodalité réside, nous l'avons vu, dans l'État politique. Mais elle réside également et consécutivement dans l'organisation sociale tout entière.

Dans tous ces domaines, l'observation révèle l'absence d'organes synthétiques établissant l'union des intérêts communs pour un développement collectif harmonieux.

Au sein de l'État...

On débusque la féodalité dans l'État politique jusqu'au cœur de chaque ministère.

Beaucoup de critiques s'élèvent contre l'inertie des administrations. Or, c'est oublier qu'elles ont pour caractère spécifique d'être inertes, faute de quoi elles échappent – et cela arrive plus souvent qu'on ne le voudrait – au contrôle de ceux qui sont chargés de les diriger.

Le caractère féodal des ministères ne vient pas de l'inertie de leur administration, mais de l'absence d'une institution synthétique qui rassemble les différents services, non pas féodalement dans la seule personne du ministre, mais *fonctionnellement*.

Or, on ne trouve cet organe de synthèse dans aucun ministère.

Antipolitique... demain la synarchie

De la sorte, les différents services, incapables de se porter un mutuel secours, languissent sous un régime féodal commun. Le ministre lui-même n'a plus qu'à se laisser mener par des services dont le devoir et le caractère statique sont de ne rien mener du tout, mais simplement de gérer les affaires courantes sans pouvoir prendre d'initiative constructive à plus ou moins long terme.

Pour conjurer cette féodalité moderne autrement que par des mesures drastiques – lesquelles ne feraient que comprimer ces éléments féodaux sans les réassocier entre eux –, il apparaît qu'une réorganisation s'avère indispensable.

L'impuissance sociale du pouvoir. Des lois qui s'empilent... et après ?

Tous les états-majors des partis, qu'ils soient de droite, de gauche ou d'extrême centre qui ont été « aux affaires », ont tous constaté cette inéluctable vérité qu'est l'impuissance sociale du pouvoir.

Paradoxalement, la masse des électeurs croit encore que ce n'est que du gouvernement que peut lui venir, par des équipes neuves menant une ligne politique adaptée à leurs aspirations, le moindre salut collectif !

En deux siècles, on a voté par exemple des quantités de lois relatives à l'éducation nationale, aux cultes, à la presse, sans jamais considérer, *en tant que corps électoral*, les enseignants et les diplômés, les religieux et les fidèles, les journalistes et même leurs lecteurs. On n'a jamais songé à leur demander de s'étudier eux-mêmes et d'apporter directement leur contribution aux lois qui les concernent.

On a entendu les représentants « les plus autorisés » de ces catégories sociales s'exprimer dans le désordre le plus complet et sans avoir pu former un collège électoral librement élu et des commissions déléguées auprès du pouvoir législatif.

Symptômes

On aura beau jeu de dire après cela que ces catégories sociales sont impossibles à réformer !

On a légiféré sur la magistrature, l'armée, la marine, signé des traités de paix ou des armistices, des crédits de guerre... Mais les magistrats, les militaires, les marins, les diplomates, qu'ils soient en activité ou en retraite, n'ont jamais été considérés comme l'état-major d'un collège électoral populaire.

Toutes ces personnes, riches d'expérience, ne sont jamais consultées. Elles sont même sommées de se taire au nom de la raison d'État, bâillonnées par l'« obligation de réserve » dans laquelle on les maintient pour mieux les stériliser...

La liste est longue des cas où les législateurs se passent de l'avis des acteurs concernés. L'économie bien sûr n'y échappe pas. Elle a fait un bond prodigieux au cours des deux derniers siècles. Mais elle a été traitée de façon abstraite, tout comme les domaines précédents. Qu'il s'agisse des lois de finances et des budgets, des créations d'infrastructures de transport – routes, autoroutes, chemins de fer, aéroports – des tarifs ou des traités de commerce concernant les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les artisans. Car la finance, l'agriculture, l'industrie, le commerce ou la main-d'œuvre ne sont pas considérés comme une entité électorale.

Il n'y a pas de synthèse émanant des principaux concernés : Rien que des directives et des circulaires émises par de vagues hauts fonctionnaires, énarques pour la plupart, formés dans le même moule et débitant les mêmes formules creuses pour faire avaler leurs pilules.

Reste tout au plus, pour les grains de sable et autres *entités fiscales* que nous sommes, le droit de s'exprimer dans le vide ou celui de faire la démonstration de notre colère dans des manifestations exutoires quand la coupe déborde, au risque de se faire éborgner par les spadassins d'un pouvoir aux abois.

Tous les gouvernements politiques ont suivi les errements de la tra-

dition essentiellement politique en ne prenant en compte que l'exercice de l'État au détriment de la vie sociale sur laquelle ils prospèrent. Tous ont négligé le contre-poids social et n'ont considéré la finance, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la main-d'œuvre que sous son aspect exclusivement fiscal.

Les trois aspects majeurs de la féodalité

1. Féodalité et anarchie intellectuelle

L'anarchie intellectuelle contemporaine constitue la première de toutes nos féodalités. Elle comprend autant de clivages rivaux et antagonistes qu'il existe de langues, de cultes, d'enseignements et de courants philosophiques.

Catholiques, protestants, universitaires, francs-maçons, musulmans, juifs, athées, sans oublier les multiples minorités culturelles ou spirituelles, baignent dans ce climat de division et d'incompréhension mutuelle. Or, il n'y a pas lieu qu'ils se jettent réciproquement la pierre, puisque ces pierres sont précisément les bornes de l'État féodal ou anarchique dans lequel nous nous débattons tant bien que mal.

2. Féodalité politique et juridique

La seconde catégorie de féodalité trouve son fondement dans la division de nos partis politiques et de leurs états-majors. Elle réside également dans le système parlementaire supposé représenter l'opinion des gouvernés.

3. Féodalité et anarchie économique

La troisième espèce de féodalité réside dans l'anarchie de notre système économique.

Symptômes

De la même manière, il souffre de l'absence d'une institution synthétique, librement élue, où les différentes facultés de l'économie soient également représentées.

Là encore, c'est son état général qui est féodal, et non son état particulier. Il est naturel que chacun des composants économiques tire la couverture et revendique ses propres intérêts. Ce qui n'est pas normal, c'est que l'intérêt général du peuple et de la nation n'ait pas, en cette matière, d'organe synthétique où la médiation, les transactions et les arbitrages, puisse s'effectuer afin d'aboutir à la balance de tous leurs intérêts communs.

Ajouter de l'anarchie à l'anarchie ?

Face à un foutoir de cette ampleur, la réaction commune consiste à vouloir tout mettre par terre, à renverser la table et à jeter les politiciens à la benne.

C'est le fondement émotionnel de l'antipolitique.

Le problème, nous venons d'en avoir un aperçu, c'est que si l'on remplace les politiciens par d'autres, on apporte certes un vent de fraîcheur et de renouveau, mais on ne change rien au fond du problème. On change de général mais on n'arrête pas la guerre.

Certains voudraient en finir avec la cinquième république et passer à la sixième. Cela changera-t-il quelque chose à l'incompétence de ceux qui sont censés nous diriger ? Bien sûr que non. Ils resteront toujours les vassaux des formations auxquelles ils appartiennent.

Et, dans ce maelstrom, la confusion s'ajoute à la confusion jusqu'à atteindre des délires imaginatifs qui laissent pantois. Certains suggèrent, par exemple, de réduire la durée des mandats. C'est louable. Être politicien ne serait plus un métier à temps complet mais une fonction citoyenne. Excellent ! Mais quid de la compétence acquise durant le mandat ? La non-professionnalisa-

Antipolitique... demain la synarchie

tion du politicien le rendra-t-elle plus compétent pour autant ? On peut en douter.

On a élu récemment une assemblée de députés godillots parmi lesquels figurait un nombre impressionnant de néophytes. Qu'ont-ils apporté comme renouveau à nos chères institutions ? Rien.

Pour remédier à ces évidents manquements, certains ont repris à leur compte l'idée fabuleuse, inspirée de la Grèce ancienne, de recourir au tirage au sort pour désigner les élus.

Voilà un projet plein de surprises potentielles... L'idée est géniale car elle institutionnalise l'incompétence en la hissant à son potentiel maximum. Avec un tel système, les choses seraient au moins claires. Mais le hasard du tirage au sort est-il susceptible de créer de la compétence ? Pas sûr.

En Italie, Le mouvement 5 étoiles (M5S), appelé à se planter si ce n'est déjà fait au moment où vous lisez ces lignes, en arrive à envisager une démocratie où tout se déciderait par de simples consultations sur le Net. Une démocratie électronique en quelque sorte régie par le « clic » citoyen. Il y a derrière cela une idée intéressante car elle pourrait effectivement permettre au citoyen de s'exprimer de manière libre, directe et d'en finir avec le système du chèque en blanc. Encore faut-il résoudre le problème de base qui est celui de la relation gouvernants / gouvernés.

Pour que cela puisse fonctionner, il faudrait, semble-t-il, sortir du cadre, cesser de penser en termes de pouvoir et laisser les compétences s'exprimer en lieu et place du passionnel et de l'amateurisme.

Dans notre pays, le serpent de mer resurgit lors de chaque consultation électorale : Des voix s'élèvent pour que les bulletins blancs soient pris en compte. L'idée est louable car si une telle révolution – et dans le système figé actuel c'en serait une ! – entrainé en vigueur, on pourrait assister à un emballement de ce mode d'expression. Cela montrerait plus clairement encore le dédain

Symptômes

qu'éprouvent les entités fiscales pour le système oligarchique. Mais ce ne serait qu'un pis-aller qui ne comporte en soi aucune mesure de réforme profonde. Nous assisterions à l'institutionnalisation du dépit collectif, une raison de plus pour les désespérés de la démocratie de se jeter dans le canal...

Tout cela paraît bien dérisoire.

À la suite de Saint-Yves d'Alveydre, je suggère une autre voie qui consiste à sortir du cercle vicieux de la politique pure, c'est-à-dire du règlement de la vie collective uniquement par l'interaction du législatif, de l'exécutif et du judiciaire ou par la prise du pouvoir par une frange quelconque de la population représentée par un parti, fut-il animé des meilleures intentions du monde.

Ce nouveau paradigme consiste à remettre le gouverné au centre du jeu et à lui rendre la part de souveraineté que le suffrage universel, tel que nous le pratiquons actuellement, lui a soustrait. C'est la pierre angulaire de tout le reste de cet ouvrage : *Tant que l'électorat restera individuel, tant que le gouverné ne disposera que d'un seul bulletin de vote à tout faire, il y aura autant de genres de féodalité qu'il manque de pouvoirs sociaux.*

Il est temps, pour le citoyen assujetti, pour l'entité fiscale, de reprendre en main sa souveraineté. Que cesse la comédie du chèque en blanc pour que l'individu, aussi humble soit-il, retrouve son importance en exerçant pleinement sa compétence de manière responsable.

Avant d'exposer les fondements du programme de réforme original, révolutionnaire et pacifique qu'est la synarchie, je pense utile, maintenant que nous avons étudié de manière synthétique les symptômes de nos troubles collectifs, de nous attacher aux causes profondes du dysfonctionnement de nos institutions politiques.

II.

Les causes

Dans l'ombre des Lumières

Il faut ramener une Nation à ses principes.
Machiavel

Les faits historiques en font la démonstration : À chaque fois que des politiciens épris de réformes se sont emparés du pouvoir pour transformer la société les résultats ont été couronnés d'échec et ont créé, à terme, le contraire de ce qui était envisagé au départ.

En 1978, j'ai eu le plaisir d'assister à la projection d'un film ayant pour thème les prémices de la Révolution française. Intitulé « 1788 », ce film traitait essentiellement de la préparation des États généraux qui devaient se tenir l'année suivante, en ce fameux printemps de révolte et de passions qui bouleversa l'Histoire et toute la société de notre pays.

De nombreux personnages s'agitaient à l'écran. D'un côté, des paysans, très impliqués, discutaient farouchement de leurs conditions de vie, réclamant des réformes que leurs députés seraient chargés de présenter au roi... De l'autre, des gens instruits et bien mis, des lettrés, se présentaient à la députation et expliquaient au peuple qu'ils allaient prendre leur destin en main.

Ce qui arriva.

Antipolitique... demain la synarchie

Sur le film, rien à dire, il me semblait intéressant et bien documenté, mais je compris, à l'issue de débat qui suivit la projection, que ses auteurs n'avaient pas pris en compte le caractère particulier de ces réunions délibératives où les gens rassemblés exposaient leurs problèmes et proposaient des solutions. Cette forme de « démocratie participative », comme on dit aujourd'hui, leur paraissait totalement étrangère. Il était pourtant manifeste que toutes ces « petites gens » savaient bien de quoi ils parlaient, que leurs revendications étaient sensées.

Des hommes et des femmes réunis pour parler de leurs conditions de vie, pour proposer des réformes, des lois... Des gouvernés interpellant leurs gouvernants... Tout cela me laissait songeur. Certes, la société moderne dans laquelle nous vivons, largement héritière des acquis de 1789, nous a apporté la liberté de réunion et d'entreprendre. Certes, nous avons le droit de vote et même celui de râler, dont nous ne nous privons pas, esprits réfractaires que nous sommes par nature. Mais depuis quand nos gouvernants nous ont-ils collectivement interrogés sur nos aspirations ? Il y a bien longtemps. En fait cela n'a jamais été le cas depuis le printemps 1789³ pour être précis. Entre-temps, une multitude de régimes politiques se sont succédé avec plus ou moins de bonheur, dont certains désastreux, dans lesquels les citoyens n'ont quasiment jamais eu voix au chapitre.

Nous avons certes le privilège de voter, mais nous ne disposons en contrepartie d'aucun moyen de contrôle sur les décisions prises par les élus. Dans ce contexte, peut-on parler de réelle démocratie ?

La seconde fois où j'ai été dessillé sur la place du citoyen dans le système politique, ce fut au cours d'une réunion à la Chambre des métiers où je fis des remarques sur le montant exorbitant des charges sociales. La réponse de l'organisateur fut aussi claire qu'expéditive : « Si vous n'êtes pas satisfait, parlez-en à votre député ! »

3. Ne comparons pas les États généraux à un certain « grand débat » appelé à être vite oublié... ce serait dévaloriser le monarque du XXI^e siècle qui a commis cette parodie de dialogue...

Causes

Ben voyons ! « circulez, y a rien à voir ! » J'adore ce genre de remarque qui ne rime à rien.

Je me souvins à ce moment précis avoir lu dans un livre d'histoire une anecdote sur un député des États généraux retourné auprès de ses électeurs parce qu'on lui posait une question sur un sujet pour lequel il n'avait pas été mandaté. Cela m'intriguait.

Je décidai de retrouver dans mes archives la trace de ce député pour le moins atypique et original.

En réalité, il n'était pas seul. Invités à traiter d'une question sans être mandatés à cet effet, les députés rouennais avaient déclaré que « faute de charge spéciale, ils encourraient le désaveu et le reproche de ceux qu'ils avaient députés.⁴ »

Sur ce, ils retournèrent chez eux s'enquérir de l'avis de leurs électeurs.

Mais ça, c'était avant... C'était en des temps obscurs. En... 1560. Une période antédiluvienne.

Et pourtant donc, cela avait donc bel et bien existé dans l'histoire de la démocratie française : Des gouvernés qui proposent des réformes aux gouvernants, des députés qui représentent l'intérêt spécifique de ceux qui les ont élus...

Ce fut une formidable découverte, en totale contradiction avec les mœurs contemporaines où l'électeur est réduit à déléguer, sans la moindre garantie, sa souveraineté à un homme politique inféodé.

Je me suis alors posé une question qui me paraît centrale : Y aurait-il, dans cette notion d'États généraux, quelque chose qui ait échappé à nos analystes politiques et à nos historiens ?

Pour les rares spécialistes de ce domaine, les États généraux n'ont été qu'une laborieuse progression vers le système représentatif. Selon eux, pendant que les Anglais se dotaient d'un parlement dis-

4. États généraux, 1560, cahier de la noblesse

Antipolitique... demain la synarchie

posant du pouvoir législatif, la France, à la remorque, se contentait de la réunion d'épisodiques assemblées convoquées selon le bon vouloir du Prince. Telle est la « doctrine » officielle en regard de ces assemblées de l'ancien temps.

Plus j'y réfléchissais, plus il m'apparaissait que quelque chose « clochait » dans ce postulat. Je poursuivis alors mes recherches en sortant des sentiers battus. J'ai fini par trouver une piste qui allait me mener auprès d'un étrange personnage, partisan d'une tout autre vision des choses, un certain Saint Yves d'Alveydre. Cet auteur avait écrit, entre autres ouvrages, *La France vraie*, où il s'efforçait de démontrer que les États généraux étaient porteurs d'une spécificité qui les mettait bien au-dessus du système parlementaire hérité de la Grande-Bretagne.

Une spécificité française... voilà au moins de quoi satisfaire mon esprit de gaulois réfractaire aux réformes imposées par un État incontrôlable !

La lecture de son livre a constitué pour moi une révélation.

Je ne vais naturellement pas vous bassiner avec plusieurs siècles d'histoire de France pour tenter de vous démontrer, point par point, que la démocratie n'est pas née au siècle des Lumières et qu'elle s'est exercée de manière embryonnaire et originale bien avant la Révolution.

Il me faut toutefois présenter, de manière claire et synthétique, la façon dont s'exerça, plusieurs siècles durant et de manière hélas sporadique, une forme de démocratie participative avant l'heure.

Peut-être pourrions-nous, à terme, en tirer quelques bénéfices pour les temps à venir ?

☛ **Si l'on étudie l'histoire de notre pays, on découvre qu'avant la Révolution, en certaines circonstances, des gouvernés élus ont exposé leurs revendications au cours d'assemblées appelées États généraux.**

Une force de réforme

Il y eut 34 convocations des États généraux entre 1302⁵, et 1614. Les suivants furent rassemblés en 1789 par Louis XVI dans des conditions que nous étudierons plus loin. Ce fut la dernière.

34 convocations, c'est peu pour une institution qui a laissé une trace aussi forte dans l'esprit des Français notamment grâce à ceux de 1789, au point qu'aujourd'hui on rassemble des « États généraux » à tout propos, depuis les « États généraux de la philosophie » jusqu'à ceux... du football !

Je vous propose une petite plongée dans l'Histoire afin d'observer le fonctionnement institutionnel des États généraux et d'en tirer un enseignement susceptible d'éclairer l'avenir.

Convocation des États

Selon quel processus se déroulait la convocation des États généraux ?

Dans un premier temps, le gouvernement de l'époque envoyait des lettres de convocation.

L'Histoire est très claire à ce propos : la décision de convoquer les États dépendait du roi seul. La personne royale, ou son Conseil, arrêtait la date et le lieu de la réunion. Naturellement, les États étaient toujours rassemblés en période de crise. Les événements s'imposaient au monarque qui trouvait alors une grande commodité

5. Premiers États généraux réunis par Philippe le Bel

Antipolitique... demain la synarchie

à s'appuyer sur ses sujets pour résoudre les difficultés auxquelles il était confronté.

C'est un petit peu comme si, aujourd'hui, un gouvernant, pris de court, se décidait à dialoguer avec ses assujettis. Différence de taille : autrefois la société civile était organisée en « ordres » alors qu'aujourd'hui elle fonctionne dans le désordre le plus complet.

Dans les lettres de convocation le roi, exposait, souvent de manière voilée, les raisons qui le poussaient à convoquer les assemblées.

Les rois, usant de leurs prérogatives et tendant tous à l'autocratie manœuvraient autant que possible l'assemblée, en particulier pour que les députés ne puissent arguer du pouvoir restrictif de leur mandat.

Dès 1302, rapporte Claude Soule⁶, Philippe le Bel, dans la lettre de convocation aux communautés de la sénéchaussée de Beaucaire, demandait que les députés soient munis de pouvoirs suffisants pour ne pas avoir à prendre sans cesse l'avis de leurs commettants.

Charles VII, en pleine guerre de Cent ans, réclama également des députés ayant « *pleins pouvoirs pour conseiller, besogner et consentir tout ce qui est avisé, délibéré et conclu à ladite assemblée* ».

De même, en 1588, Henri III demanda la venue de représentants « *avec amples instructions et pouvoirs suffisants* ».

Il n'y eut jamais de lieu fixe pour la tenue des États. Paris, Tours, Orléans, Blois et Toulouse (pour la langue d'oc) eurent l'honneur de recevoir les députés des gouvernés du royaume.

Parvenus sur les lieux de la session, les trois ordres se réunissaient séparément et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils siégèrent en commun à partir de 1484.

Dans les premiers temps, la présence des députés était impérative. Considérée comme une charge, l'obligation de comparaître pouvait

6. Claude Soul, *Les États généraux de France*, édition Heule, 1968

Causes

alors poser de graves problèmes, surtout d'ordre pécuniaire. Ainsi, Philippe le Bel confisqua en 1302 les biens des communautés du comté de Foix dont les députés s'étaient abstenus de comparaître...

Divisée en trois ordres, qui correspondaient synthétiquement et de manière embryonnaire à l'Enseignement (clergé), la Justice (noblesse de robe) et l'Économie (tiers état), la nation s'exprimait tout entière.

Mode d'élection

Les communautés religieuses, régulièrement convoquées aux États généraux, connaissaient déjà le système de l'élection puisque c'est ainsi qu'elles désignaient leurs supérieurs. Le plus souvent, les monastères envoyaient leur abbé pour les représenter, mais on les vit parfois élire de simples laïcs !

Pour le tiers, l'éligibilité était parfois laissée à tous les habitants, mais, dans certains cas, seuls d'éminents bourgeois étaient désignés, parfois même soutenus par des personnalités marquantes pour donner plus de solennité à l'élection.

En résumé, les villes étaient représentées par le tiers, les communautés rurales par la noblesse, les communautés religieuses et les diocèses par le clergé.

Tous étudiaient leurs besoins et dressaient sous forme de vœux des cahiers, qui étaient portés à un centre provincial. Là, une synthèse était réalisée par la rédaction d'un triple cahier qui résumait les vœux des trois ordres, lesquels conservaient l'indépendance de leurs cahiers distincts.

C'est sur cette base, et non sur leur bonne mine ou leur profession de foi politique, que les députés étaient élus avec engagement absolu de référer à leur électorat toute modification au cahier.

Le mandat de député – du clergé, de la noblesse comme du tiers –,

Antipolitique... demain la synarchie

contenait dans son principe, non pas un plein pouvoir, mais une procuration limitée impérativement à la teneur stricte du cahier.

De plus, comme ces députés restaient des gouvernés d'une manière absolument exclusive, ils n'avaient qu'un intérêt à servir : celui de leurs électeurs.

Il faut préciser, car ce point est essentiel, qu'ils n'entraient dans aucun des trois pouvoirs étatiques relevant des gouvernants : délibératif, exécutif, judiciaire.

Un système libéral

Les cahiers étaient rédigés de manière très libérale et chacun pouvait y faire connaître son opinion. Ainsi, en 1560, à Paris comme à Nevers, bien que tout le monde ne fût pas admis à élire les députés, le crieur de ville invita la population à venir inscrire ses revendications à l'hôtel de ville.

La rédaction du cahier intéressait davantage les populations que l'élection elle-même. Comme le souligne Claude Soule : « ceci est très compréhensible puisque l'élu devait se conformer très exactement aux instructions reçues. Sa personne revêtait une importance secondaire ; par contre, il paraissait beaucoup plus essentiel de voir figurer sur le cahier les revendications que l'on désirait voir triompher. **Contrairement à ce qui se passe de nos jours, ce n'est pas le candidat député qui proposait un programme, mais les électeurs eux-mêmes qui faisaient la somme de leurs doléances et chargeaient l'un d'entre eux de les transmettre, sans rien y modifier.** On comprend dès lors le peu d'intérêt que l'on portait au mode d'élection. (...) Par la possibilité qui leur était ainsi donnée de présenter au roi des revendications sur les sujets les plus divers, les députés exerçaient un réel droit d'initiative que pourraient envier bien des assemblées contemporaines soumises à une réglementation plus stricte. »

Synthèse des cahiers

Arrivés au centre indiqué dans les lettres de convocation, les députés des trois ordres devaient opérer, avant l'assemblée solennelle des États généraux, la concordance et la balance de leurs cahiers respectifs.

Le triple pouvoir social de la nation pouvait ainsi se présenter devant le triple pouvoir de l'État dans la plénitude de sa force comme conseil, comme droit et comme union.

La première obligation des députés consistait à donner au roi la réponse aux problèmes soulevés dans les lettres de convocation et de porter à sa connaissance les doléances de leurs commettants. C'était ainsi un véritable dialogue qui pouvait s'élever entre gouvernants et gouvernés.

La convocation des États, qui ne sera jamais normalisée malgré les vœux réitérés des députés, était une surprise toujours accueillie avec joie par les gouvernés qui savaient que leurs intérêts allaient être farouchement défendus.

Ce type de « programme d'élection », bien différent dans le principe de celui que nous connaissons aujourd'hui, présentait un avantage majeur : celui de faire l'exact inventaire des souhaits des électeurs. De plus, les élections spécialisées par ordre étaient qualitatives et non quantitatives.

☛ Les députés aux États généraux restaient des gouvernés d'une manière absolument exclusive, ils n'avaient qu'un intérêt à servir : celui de leurs électeurs.

Raison garder...

Bien sûr, il ne faut pas voir dans les États généraux rassemblés dans le passé un modèle parfait. Saint Yves d'Alveydre, très clair sur ce point, y voyait simplement *l'ébauche* d'un système politique et social original, lequel sera exposé dans la prochaine partie de cet ouvrage.

Il est certain que des mesures discriminatoires de toutes sortes frappaient les représentants du tiers. Durant les discours du roi, les membres du clergé et de la noblesse pouvaient rester assis et couverts, tandis que l'orateur du tiers devait présenter ses doléances à genoux devant le trône.

Malgré ces désuétudes, les États furent toujours un lieu d'échanges entre gouvernants et gouvernés. Les premiers en avaient besoin pour faciliter leurs desseins politiques, les seconds espéraient y faire aboutir leurs revendications.

Ainsi, par exemple, aux États réunis à Tours en 1483, chacun des ordres nomma des commissaires sur la demande du chancelier, pour travailler avec les membres du Conseil du roi. Trois conférences furent organisées, spécialement consacrées à l'Église, à la justice et à l'impôt.

Un théologien poussa presque jusqu'à la révolte l'indignation contre l'augmentation des impôts par la Couronne. Il prononça les paroles suivantes le 11 mars 1483 :

« Depuis qu'on a obtenu notre *consentement pour la levée des deniers*, il est hors de doute que nous sommes joués, il est certain que tout a été méprisé, et les demandes insérées dans notre cahier, et nos résolutions définitives, et les bornes que nous avons établies. Malédiction de Dieu, exécration des hommes sur ceux dont les actions et dont les complots ont produit ces malheurs ! Ils sont les ennemis les plus dangereux de la nation et du gouvernement. N'ont-ils pas de conscience de nous prendre ainsi ce qui nous appartient, malgré nous, et contre une conven-

Causes

tion solennelle, sans que l'État coure de dangers, sans nécessité quelconque ? Dites, ravisseurs publics, détestables ministres d'une puissance tyrannique, est-ce le moyen de faire prospérer la nation ? »

Eh non !... comme dit la chanson : rien n'a changé... Les gouvernants, même élus, ont toujours le même comportement.

Une phrase retient pourtant notre attention : Le « *consentement pour la levée des deniers* ».

Ainsi donc, les gouvernés étaient, en ces temps obscurs, consultés sur le montant des taxes auxquelles ils étaient soumis !

Interpellant ne trouvez-vous pas ?

Des exemples à méditer et à savourer

● Au cours de l'assemblée tenue à Paris en 1318, le roi, après avoir exposé les « causes de guerres et des troubles qui désolaient le pays » avait sollicité l'aide des États généraux. Les membres du clergé lui firent savoir qu'« *ils ne pouvaient donner au roi de réponse favorable qu'après avoir rassemblé des synodes provinciaux.* »

● Pendant les États de 1381-1382, le nouveau roi proposa de rétablir les impôts que Charles V avait abolis. Les députés refusèrent la mesure. Consultés à ce propos, les commettants refusèrent et les députés du bailliage de Sens, qui avaient consenti à l'impôt, furent désavoués.

● En 1421, les députés du Languedoc arrivèrent trop tard pour participer aux délibérations des États. Les décisions qui avaient été prises ne les engageaient pas, aussi le roi fut contraint de réunir les États du Languedoc à Carcassonne quelques mois plus tard !

● En 1483, les députés de Bourgogne refusèrent les impôts demandés par Charles VIII, rappelant un principe établi selon lequel la loi

Antipolitique... demain la synarchie

de la majorité ne pouvait s'imposer à la minorité sans son consentement.

Nous sommes bien loin de la « discipline républicaine » si chère à nos modernes politiciens inféodés à leur parti et qui ne daignent jamais rendre de compte à leurs électeurs durant leur mandat !

- Aux États de Tours de 1484, les députés de Normandie refusèrent de trahir la mission qui leur avait été confiée.
- En 1576, aux États de Blois, les députés n'invoquèrent pas l'absence de pouvoirs pour repousser les demandes royales, mais la rigueur des instructions de leurs commettants.

Un contrôle étroit

Ainsi donc, le député était responsable devant ses commettants, lesquels ne manquaient pas de contrôler son travail pendant et après la tenue des États.

Le retour des députés a parfois donné lieu à des situations des plus cocasses. La longue correspondance échangée entre Étienne Bernard, maire de Dijon, et ses administrés, pendant les États de la Ligue, en est un exemple significatif.

En effet, pendant que ce député déployait sa bouillonnante activité dans les intrigues de cour, ses électeurs, irrités par son éloignement prolongé, n'hésitèrent pas à désigner un nouveau maire !

Souvent, tout se passait au mieux. En témoigne par exemple le retour chaleureux de Jehan de Saint-Delys à Amiens, après les États de Tours en 1484.

En 1576, deux députés de Rouen se rendirent dès leur retour à l'échevinage pour rendre compte de ce qu'avait été leur action aux États, l'un s'engageant même à consigner ses propos par écrit.

Mais l'épreuve était parfois redoutable. En 1356, des documents font état du désaveu infligé par les habitants d'Alais à leur député. Nous

Causes

avons relevé également la réaction des électeurs de Sens qui rejetèrent l'engagement indûment pris en leur nom aux États de 1381.

Ayant des obligations à respecter, le député doit faire le rapport de ses activités à ses électeurs. L'étroite dépendance entre l'électeur et l'élu apparaît clairement dans nombre de comptes rendus qui nous sont parvenus. Il faut savoir que les électeurs disposaient d'un moyen de pression redoutable puisqu'ils avaient la possibilité de refuser toute indemnisation de leurs frais aux députés qui ne respectaient pas leur mandat !

Imaginons la tête de nos députés version contemporaine si les électeurs avaient le pouvoir de supprimer leurs indemnités parlementaires, leurs petites secrétaires, leurs logements de fonction et leurs divers avantages en nature... pour le moindre manquement à leurs engagements. Mais ne rêvons pas. Nous sommes au XXI^e siècle, loin de ces temps obscurs où les victimes de la tyrannie osaient se permettre – les manants, les sans dents – de contrôler les dépenses de leurs représentants !

En ces temps reculés, les sommes versées aux députés devaient correspondre à des dépenses effectives. Un procès-verbal consignait toutes les dépenses et les comptes étaient examinés avec rigueur.

Une quittance de règlement datant de 1560 est à cet égard pleine d'intérêt. Isidore Martin, député du bailliage de Troyes y rend compte de ses frais. On y trouve notamment le prix d'une ceinture achetée spécialement pour le transport de l'argent qui lui avait été remis à son départ, ses frais d'entretien et le coût du louage de son cheval.

Jouer la montre...

Pour se dérober au contrôle de la nation et assurer le plus possible la liberté de son arbitraire et de son anarchie, le gouvernement monar-

chique⁷ n'avait qu'une mesure à prendre et qui s'avéra suicidaire à terme, celle d'empêcher les États généraux de devenir périodiques. Leur convocation était pourtant toujours suivie d'une période réparatrice et progressiste, tant pour l'État que pour la nation. Mais, naturellement, en quelques décennies tout était à refaire.

Le libre vote de l'impôt

Au cours de tous les États généraux de l'histoire de France, les députés des gouvernés se sont appliqués à affirmer leur compétence en matière financière et leur volonté de l'égalité dans la répartition des charges.

Ainsi, et dès les premiers temps, on trouve cette volonté clairement énoncée.

Les États allèrent même plus loin.

● En 1427, *ils envoyèrent à Charles VII des ambassadeurs pour lui rappeler qu'aucun impôt ne doit être établi « sans premièrement appeler à ce et faire assembler le Conseil et les députés des trois Estats ».*

● Les États de Tours de 1482 votèrent l'impôt pour deux ans, sous condition d'une nouvelle convocation au bout de ce délai. Le Conseil du roi répondit, comme toujours, par de vagues promesses. Le délai arrivé, la seule voix du duc d'Orléans s'éleva dans l'entourage du souverain pour protester contre le manquement du Conseil royal à la souveraineté sociale de la nation.

Ainsi, les États d'Orléans eurent tout à reprendre. En quatre-vingts ans, l'arbitraire et l'anarchie politique d'en haut allaient ruiner les finances et désorganiser tous les services administratifs.

● En 1484, les cahiers de doléances, constatant les nombreux forfaits commis lors de la perception des impôts, réclamèrent l'unifi-

7. Les « mange peuple », selon La Boétie

Causes

cation des agents chargés de prélever les différentes taxes, la suppression des receveurs et des élus et appelèrent à une décentralisation provinciale.

Les députés réclamèrent un état exact des recettes et des dépenses. Le gouvernement les trompa en leur fournissant des chiffres falsifiés. Pas dupes, les députés exigèrent la réduction des dépenses publiques, estimant que l'impôt devait servir uniquement à pourvoir aux quelques frais nécessaires à la fonction royale et non couverts par les revenus normaux du domaine.

● En 1560, le tiers et la noblesse consentirent à voter pour une durée de six ans un impôt sur les vins. Au cours de la réunion, les États s'élevèrent contre les exemptions⁸ dont bénéficiaient toutes sortes de catégories sociales. Sans obtenir leur suppression totale, le tiers obtint que ces cas soient restreints et qu'une vérification soit faite.

Ils demandèrent une réduction réelle et substantielle des dépenses publiques. Le chancelier de l'Hôpital avait reconnu que la dette (déjà !) dépassait quarante-trois millions tandis que les revenus nets n'excédaient pas quinze millions. Seule une compression budgétaire pouvait apporter une solution⁹.

Aux États de la Ligue en 1593, les députés réclamèrent encore des sessions périodiques pour voter l'impôt. Il en sera de même en 1614 mais il sera trop tard. La monarchie allait délibérément sombrer dans l'absolutisme.

Dans la plupart des cas, chaque ordre décidait de la somme à accorder au souverain, en répartissant lui-même la charge entre les différentes provinces. Ainsi, chaque ordre gardait une autonomie très stricte.

8. En langage contemporain : les niches fiscales et autres avantages en nature...

9. On l'attend toujours...

☛ **Les députés des gouvernés, chaque fois qu'ils l'ont pu, ont affirmé leur volonté d'accepter ou de refuser les impôts réclamés pas les dirigeants de l'époque. Ils n'étaient inféodés à aucun parti, à aucune secte, à aucune « majorité » et ces députés-là ne se conduisaient pas en vulgaires « parle menteurs ». Il suffit d'ouvrir un manuel d'histoire pour vérifier que cela fut et que cela fonctionna.**

Cette tradition des gouvernés réformant l'État a donc duré plusieurs siècles et n'a pris fin que lorsque le pouvoir politique s'est résolu à ne plus accepter d'être contrôlé par les représentants de la nation.

Après 1614 ce fut un grand trou noir, celui de la monarchie absolue. Commencèrent ces temps obscurs où les gouvernants, s'étant coupé du peuple, ont régné sans partage jusqu'à ce que le peuple leur coupe la tête...

La tradition des États généraux se perdit peu à peu. L'État devint absolutiste et, en réaction, inspirés par la Grèce et la Rome antique ainsi que par le Parlementarisme anglais, les intellectuels contestataires de l'époque allaient ne voir la résolution des problèmes que par le strict contrôle de l'État.

La dégradation devint flagrante au cours des États de 1789 où les représentants de la souveraineté populaire n'avaient qu'un lointain rapport avec leurs commettants. Pour exemple, il n'y eut qu'un agriculteur député dans une société essentiellement rurale. La plupart étaient des avocats, beaux parleurs par nature, qui allaient se saisir de l'aubaine pour opérer un coup d'État comme nous le verrons plus loin.

Une tradition française

Pourtant, les exemples des réformes réalisées grâce à la volonté

Causes

populaire française sont innombrables. Plusieurs volumes seraient nécessaires pour en rendre compte. Les exemples qui précèdent sont toutefois suffisants pour montrer que notre pays porte en lui une tradition novatrice et réformatrice que les gouvernants se sont toujours attaché à réduire.

Je propose de tirer, des faits qui viennent d'être exposés et que tout un chacun peut vérifier dans un bon manuel d'histoire, deux enseignements majeurs qui vont servir d'assise à ce qui va suivre :

1. Des gouvernés, organisés et sachant de quoi ils parlent, sont parfaitement en mesure de proposer des lois et de contrôler les gouvernants. Ils n'ont pas besoin pour cela de s'emparer de l'État.

2. On trouve, dans l'histoire de notre pays, l'embryon de trois fonctions sociales, autrefois désignées sous le nom « d'ordres » : le tiers état, la noblesse et le clergé. Ces trois fonctions, lorsque des États généraux étaient convoqués, constituaient trois pouvoirs sociaux proposant des lois aux gouvernants.

Ces trois pouvoirs sociaux correspondent, pour l'époque contemporaine, à l'éducation (clergé) à la justice (noblesse) et à l'économie (tiers état).

☛ Saint-Yves d'Alveydre a appelé Synarchie l'alliance des trois pouvoirs politiques de l'État (législatif, exécutif et judiciaire) à ces trois pouvoirs sociaux appartenant à la Nation.

La fausse route de 1789

La France moderne est née de la Révolution française. Nos institutions en sont les héritières directes. Il est donc important de porter un regard sur le passé pour mieux comprendre les raisons du malaise présent.

En 1788, personne ne voulait ni ne prévoyait la Révolution. Qui l'aurait souhaitée si ce n'est peut-être le prince d'Orléans, pour usurper le pouvoir, ou les gouvernements anglais et prussien pour affaiblir la puissance française ?

Le pays connaissait alors, d'un bout à l'autre de la collectivité nationale, un immense besoin de paix mutuelle, une sorte de sensation universelle d'humanité. Jamais l'esprit public n'avait été plus débordant de sentiments généreux, mis à part quelques courtisans accapareurs et sectaires.

Pétris de l'esprit des Lumières, convaincus de porter l'espérance d'un monde nouveau, ceux qui allaient porter les voix du peuple étaient mus par de nobles sentiments.

Comme avant les grandes tempêtes, il régnait un calme particulier. Pourtant, tous ces membres allaient se désunir, s'entrechoquer et s'engouffrer dans le chaos politique pour finir moissonnés par l'échafaud.

Le tiers état n'avait rien à gagner à ce que l'État social fût réduit à néant, jeté en pâture dans l'arène politique sans pouvoirs médiateurs. Les deux autres ordres non plus. Le clergé, dans son ensemble, renfermait des trésors de science et de foi, de charité et de bonne volonté. Et la noblesse, celle qui n'était pas concentrée à Versailles, était honnête et austère, pleine des qualités militaires et civiles utiles à la nation.

Quant au roi Louis XVI, il était, de l'avis général, un des plus honnêtes et des mieux disposés que le trône ait porté.

Causes

Cependant, malgré tous ces éléments nationaux garants de l'équilibre national, un souffle de mort et d'anéantissement va surgir, semblable à ce que nous avons connu aux pires heures de l'Inquisition.

Cette fois, le peuple tout entier fut englouti, non par sa faute, mais bien par celui, éternellement présent, de l'esprit de domination politique.

Pourtant, partout dans le royaume on pressentait une ère nouvelle. De nombreux ouvrages furent consacrés aux États généraux, que le roi avait enfin décidé de réunir et chacun se félicitait de la sagesse et de la bonté du souverain. Le marquis de Landines écrivait : « *Toutes les occasions qui rapprochent les sujets des monarques et placent les rois au milieu de leur peuple, satisfont le cœur et méritent toute l'attention des philosophes et des historiens* ».

De fait, les cahiers rédigés pour cette assemblée, que l'on trouve encore aisément dans les mairies ou les bibliothèques, se font l'écho de cette respectueuse affection des Français pour leur roi qui, en réunissant les États, redevenait éminemment populaire. La tâche revêtait d'autant plus d'enjeu qu'elle avait soulevé une immense espérance.

☛ **La plupart des mairies ou des bibliothèques possèdent le Compte rendu des séances des États-généraux de 1789.**

Il est passionnant d'en prendre connaissance pour s'apercevoir que les préoccupations des gouvernés n'ont pas beaucoup changé depuis...

Notons que c'est la dernière fois que le peuple français a été appelé à se prononcer librement sur ses conditions de vie...

Répondre à la crise

Tout l'intérêt des cahiers de doléances réside dans la variété des problèmes abordés. Une multitude de sujets sont passés au crible, passant des questions majeures d'intérêt national aux infimes problèmes locaux.

Craignant toujours de nouvelles charges fiscales, les électeurs redoublaient d'instructions restrictives dans les pouvoirs qu'ils remettaient à leurs représentants. Louis XVI se plaignit que certains députés aient reçu « *des pouvoirs impératifs qui ne leur laissent pas la liberté de suffrage dont doivent essentiellement jouir les membres des États généraux* ». De nombreux députés se retranchèrent derrière la rigueur des pouvoirs qu'on leur avait remis pour expliquer leurs scrupules, ce qui fit dire ironiquement à l'opportuniste qu'était Mirabeau : « *vous n'avez plus qu'à mettre vos cahiers à vos places sur vos banquettes et à retourner au sein de vos familles!* »

La patience des politiciens manipulateurs atteignait ses limites. La révolution couvait. Elle n'allait pas tarder à exploser.

Le double sens du mot Révolution

Étymologiquement, révolution signifie « retour en cercle » et s'applique à deux genres de faits radicalement opposés.

Dans un cas, il s'agit d'un mode cyclique dans une suite de temps.

Dans l'autre, il exprime un désordre accidentel, un bouleversement dans un même temps.

Par exemple, en astronomie comme en harmonie, la révolution des astres ou des sons est régie par un ordre cyclique. La révolution ainsi comprise accomplit une prévision complète, une boucle prédéterminée. Elle ne donne lieu à aucun imprévu puisque c'est dans

Causes

l'ordre des choses que le système s'accomplit. En ce sens, l'ordre universel est éternellement révolutionnaire.

En revanche, en géologie, les tremblements de terre, les déluges et raz-de-marée sont des accidents désordonnés qui brisent apparemment dans leur équilibre les éléments constitutifs de la planète.

Appliqué à l'humanité et à tout son organisme collectif, le mot révolution a la même double acceptation. Il signifie à la fois évolution sociale (dans le sens de progrès) et maladie politique.

Si l'on considère l'accomplissement démocratique d'une partie des cahiers de doléances depuis le XIV^e siècle, notre Révolution, en tant que réforme désirée, est normale. Elle entre dans l'ordre cyclique.

Mais comme cataclysme politique, elle sort de ces conditions de santé sociale et, au contraire, les arrête pour faire une œuvre de réaction césarienne contre l'action des Bourbons que nous qualifions aujourd'hui de totalitaire.

Sous l'angle synarchique, nous pouvons distinguer trois aspects à la Révolution de 1789: la révolution de réformes, la révolution d'accident et celle de catastrophe.

L'erreur fatale du 6 novembre 1788

La première cause immédiate de la révolution d'accident incombe à Louis XVI, coupable d'une erreur tactique qu'il commit le 6 novembre 1788.

Poussé par le prince d'Orléans et l'anglomanie de Necker, le roi, malgré l'avis de l'assemblée des notables, donna au tiers état la double représentation dans les États généraux en préparation et accorda le vote par tête, et non par ordre, dans une assemblée unique.

La manœuvre de Necker était politique. Il cherchait à contrecarrer le parlement de Paris. Mais cela revenait à étrangler le fonctionne-

Antipolitique... demain la synarchie

ment social de la nation en suscitant la lutte politique entre gouvernés et gouvernants.

Sans le savoir, le roi, en acceptant de briser l'unité nationale, mit sa tête sur le billot.

Necker, Suisse protestant, commit une autre erreur. En donnant près des quatre cinquièmes au bas clergé des paroisses, éliminant ainsi les moines et une partie de l'épiscopat, il fournissait au parti du tiers et à ses sympathisants une majorité écrasante.

Que représentaient les « ordres » à cette époque ?

Le luxe du haut clergé contrastait avec la misère des curés des paroisses. Transformés en politiciens, les prêtres jouèrent un rôle capital dans la révolution. Au bas de l'échelle, on trouvait les Jansénistes, les assermentés, les défroqués, les religieux, lesquels mis brusquement sur le pavé, usèrent de démagogie sur l'ensemble du territoire. Au sommet, se tenaient les privilégiés, comme le prince de Talleyrand ou l'abbé Sieyès, qui jouèrent le rôle dramatique que l'on connaît.

Paradoxalement, les cahiers du clergé allaient au-devant de la démocratie. Leurs vœux allaient dans le mouvement naturellement progressiste de la tradition.

Qu'on en juge: Ils demandaient la réforme de l'instruction et de l'éducation nationale, jusqu'à la gratuité; la codification des lois, l'admission à toutes les fonctions et à tous les emplois publics sans autres critères de recrutement que le savoir et la moralité. Ils demandaient la fin des privilèges en matière d'impôt.

Contre le vœu clairement formulé dans les cahiers de doléances, le clergé perdra le 11 août 1789 soixante pour cent de ses revenus par le non-remboursement de la dîme. Du même coup, le budget social de la nation, écoles et hôpitaux compris, se trouva à moyen terme mutilé de la moitié de ses ressources.

Causes

Écartée du gouvernement, la noblesse avait perdu de son influence et sa place dans la nation ne correspondait plus à aucune réalité.

La noblesse rêvait d'un passé révolu, reprochant à la monarchie de l'avoir appauvrie. Écartée des professions manuelles, industrielles et commerciales, elle se voyait privée de toute possibilité d'enrichissement et n'avait d'autre choix que de défendre coûte que coûte ses privilèges de plus en plus contestés par une société en pleine mutation.

Malgré cela, les cahiers de la noblesse allaient au-devant des réformes. Comme le clergé, ils demandaient l'abolition des privilèges, de tous droits féodaux, l'égalité des impôts moyennant le rachat des propriétés. Ils demandaient également la réforme judiciaire et le libre vote des lois de finances.

Seuls subsistaient, dans leurs cahiers, certains vœux vexatoires et puérils, comme le droit exclusif de la chasse, du port d'armes, ou des prétentions exclusives aux grades militaires émanant d'une minorité d'opportunistes.

Mauvais calcul...

Dans la pensée généreuse et naïve de Louis XVI, le doublement numérique des représentants du tiers allait aboutir à une force capable de faire plier les privilégiés aux réformes nécessaires pour dégager le gouvernement de sa crise financière. Mais cette mesure péchait par manque de science et de prévoyance à l'égard de la nation, comme pour lui-même.

De plus, il se trouve que le tiers n'était pas constitué de manière conforme à la composition du monde sociale et à sa constitution en une chambre représentative. Pour cela, il aurait fallu qu'il soit composé de financiers, banquiers, porteurs de rentes, agriculteurs, industriels, commerçants et ouvriers des villes et des champs. Ainsi, le vote aurait-il reflété des qualités sociales et professionnellement compétentes. Or, il ne se composait que

Antipolitique... demain la synarchie

d'une certaine quantité d'hommes dévoués aux idées politiques nouvelles.

Cette fameuse harangue de l'abbé Sieyès est bien connue :
« *Qu'est-ce que le tiers ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'ici dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À devenir quelque chose.* »

C'est là une formule choc, un slogan qui mérite qu'on s'y arrête un instant. Admettons que le tiers était « tout ». Alors pourquoi était-il composé d'une majorité d'avocats et de magistrats ? La nation n'était certainement pas constituée que de plaideurs...

À force d'être un « tout » non défini, on finit par être noyé dans la masse et par y périr, englouti par le flot des belles idéologies. C'est ce qui arriva.

Le peuple

Ceci nous amène également à réfléchir au sens du mot « peuple ».

Ce qui suit est essentiel pour la compréhension du système synarchique qui sera exposé plus loin.

Le bon sens définit le peuple comme étant « tout le monde ». C'est en effet la totalité des individus passés, présents, futurs, qui s'appelle un « peuple ».

Ce peuple est donc un corps collectif composé d'organes et doué d'une existence de longue durée.

C'est en plein accord avec cette définition que Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne, déclara en 1483 : « *J'appelle peuple la réunion organisée de tous les membres de chaque ordre, à ce point que, sous le nom d'États généraux, je comprends même les princes.* »

Le coup d'État du 17 juin

Le 17 juin 1789, sur l'instigation de Sieyès, le tiers état se déclarait « Assemblée nationale ». Le 19, le clergé acceptait par 149 voix la « vérification définitive dans l'Assemblée Générale ». Le 20 juin, réfugiés dans la salle du jeu de paume, les ex-députés des gouvernés, devenus **législateurs – donc gouvernants** – faisaient leur fameux serment. Le 25 juin, 47 nobles se rallient au mouvement. Dépassé par les événements, Louis XVI dut s'incliner. Un historien modéré, Mignet, écrivit: « *Cette démarche hardie tranchait des questions jusque-là indécises et changeait l'assemblée des États généraux en une assemblée du Peuple.* »

Or, rien n'est plus faux : ce fut tout le contraire !

Le législatif fut occupé par des gouvernants résolus, à très juste titre, à faire force de législation aux cahiers des assemblées antérieures du peuple. En effet, par sa nature même, le pouvoir législatif appartient à l'un des trois pouvoirs gouvernementaux. Cela convertit forcément immédiatement et irrémédiablement en gouvernants les délégués législatifs du peuple, quels qu'ils soient.

À ce sujet, Jean-Jacques Rousseau a dit une chose exacte: « *La Souveraineté ne peut être représentée parce qu'elle ne peut pas être aliénée* ». Cette affirmation n'est malgré tout qu'une demi-vérité.

La souveraineté appartient au peuple. Or, le peuple et son gouvernement sont-ils une seule et même chose? Non, puisque le gouvernement ne peut être confié qu'à une délégation du peuple. Pourtant, nous venons de voir que la souveraineté ne peut pas être représentée.

La loi du peuple n'est pas gouvernementale. Elle est sociale et ne peut se définir qu'en trois Pouvoirs sociaux et électoraux: État social en face de l'État politique, gouvernés en face des gouvernants, autorité en face du pouvoir.

Forcé d'être illogique avec lui-même, Rousseau proclama d'ailleurs sa propre impuissance à concevoir la souveraineté du peuple :

« Il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais. Il est contre nature que le grand nombre gouverne et que le petit nombre soit gouverné. On ne peut pas imaginer que le peuple reste continuellement assemblé pour vaquer aux affaires publiques. (...) Oui, dit-il, s'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas aux hommes. »

Or, il ne s'agit pas que le peuple soit composé de dieux pour que le règne de la démocratie soit scientifiquement possible. Il s'agit seulement que la Loi du fait social du peuple, en tant que gouvernés, soit scientifiquement exacte. Car sans cette Loi, nous explique Saint Yves, un peuple fut-il composé de dieux, mènerait la démocratie à tous les diables. Avec cette Loi, un peuple de diables se convertira forcément en Peuple de dieux !

La messe est dite...

Lors des États généraux du printemps 1789, **l'ensemble de la population française** a eu le privilège d'exprimer ses revendications.

Deux ans plus tard, lors de la première élection dite « démocratique » de ce pays, le scrutin fut des plus restrictif.

Les Constituants, éblouis par les Lumières, voulurent faire preuve de prudence en ôtant le pouvoir politique à l'influence des foules ignorantes. Nous pouvons distinguer l'embryon du mode de scrutin dont nous avons hérité dans ce nouveau mode d'élection.

Dans ce nouveau système, les députés s'exprimaient au nom de la nation entière ; les votes au sein de l'Assemblée – qui ne connaissait plus ni la division en ordres ni celle en « gouvernements –

Causes

devaient se faire par tête et les décisions être prises à la majorité. Dès lors, la minorité ne pouvait que s'incliner puisque les décisions se voulaient le reflet de la « volonté générale ». « *Aucun décret, dit la Constitution, ne sera formé que par la pluralité des suffrages* ».

Libres de leurs votes, les députés n'étaient plus tenus de rendre compte de leur mission. Du fait, la sanction pécuniaire se trouva supprimée et l'indemnisation des représentants allait connaître une nouvelle interprétation. Le député n'étant plus un mandataire, il n'avait plus à réclamer le remboursement de ses frais à des électeurs commettants. Il était désormais considéré comme remplissant une fonction au service de la nation, dès lors celle-ci devait lui assurer un traitement.

Cela transforma nos « représentants » en fonctionnaires...

Les « masses populaires » furent, à partir de ce moment, considérées comme ignorantes et incapables de prendre des décisions. Des gens éclairés se devaient de le faire à leur place.

L'infantilisation était en marche.

Il suffit pourtant de consulter les cahiers de doléances du printemps 1789 pour s'apercevoir que le peuple français – et cela englobe même ceux qui ne savaient ni lire ni écrire ! – était parfaitement mature quant à ses aspirations.

☛ Symboliquement, le 17 juin 1789, le socle social se désagrègea pour se fondre dans celui de la politique politicienne. Loin d'être un progrès, ce fut un jour de désolation pour la France.

Nous n'en sommes pas remis.

Les causes de la révolution d'accident

En brisant l'ordre social et en instaurant la loi du nombre par le

Antipolitique... demain la synarchie

doublément du tiers, Louis XVI mit l'ensemble des municipalités à la merci des démagogues.

Ce fut à Paris l'instrument principal de la révolution d'accident, non seulement contre le roi, mais aussi contre les trois pouvoirs de l'État, dont le tiers allait se saisir.

Le règne du dualisme politique était venu, la force allait pouvoir s'opposer à la force. Les mêmes erreurs que les Bourbons avaient commises allaient se perpétuer, sous le règne cette fois d'un peuple non organiquement constitué.

La révolution de réforme et les cahiers de doléances

Au cours des pages qui précèdent, nous avons pu observer des constantes dans les cahiers de doléances de la nation.

De 1302 à 1789, Ils n'ont eu de cesse de réclamer l'égalité de l'impôt, l'abolition des droits féodaux, des privilèges, des justices seigneuriales et de la vénalité des offices.

La Révolution de réforme a concrétisé une grande partie de ces vœux par des lois prises entre 1789 et 1814.

- Le 4 août 1789, les privilèges furent abolis.
- Le 12 août, ce fut au tour des dîmes ecclésiastiques.
- Le 24 août, la liberté de la presse fut politiquement assurée, sans être plus socialement garantie que la réalisation pacifique des mesures précédentes.
- Le 15 janvier 1790, la France fut divisée en départements, sans synthèse des régions ni réforme électorale cohérente.
- Le 21 janvier 1790, ce fut l'égalité des citoyens devant la loi et la suppression de la confiscation.
- Le 24 février, on établit l'égalité des partages dans les successions.

Causes

- Le 30 avril vit l'institution du jury.
- Le 8 mai, l'établissement de l'unité des poids et mesures.
- Le 5 août, furent créés les juges de paix et des tribunaux de conciliation.
- Le 20 novembre vit naître la Cour de Cassation.
- Le 4 janvier, les tribunaux de commerce.
- Le 13 février, on vota l'abolition des jurandes, des maîtrises, des corporations, la création des patentes, en somme la liberté professionnelle et économique.
- Le 31, ce fut l'abrogation de la torture.

Ces décisions légitimes étaient conformes aux vœux des cahiers de doléances. Mais, rapidement, le pouvoir législatif, par nature politique et gouvernemental, cessa de légiférer d'après les revendications du peuple. De ce simple fait, la révolution de réforme fut brisée nette et se trouva remplacée par la révolution d'accident.

La liberté bafouée

Après la Constituante, l'Assemblée législative fut à nouveau composée principalement de légistes, laïques ou ecclésiastiques, et d'avocats. On y trouvait également quelques écrivains, d'anciens nobles et une minorité d'agriculteurs, de commerçants, d'industriels, incapables de faire contrepoids aux doctrinaires de la majorité.

La valeur technique des députés s'était répartie alors au hasard, dans des commissions législatives purement politiques où chacun était asservi aux conflits passionnels. Ce fut l'anarchie d'en haut dans toute son expression. Aucune suite d'affaire n'était respectée, aucune tradition ne restait possible. Seul le caractère impulsif guidait les votes sabrés à coups de majorité empirique que rien n'équilibrait plus.

Antipolitique... demain la synarchie

Quand l'électorat est politique, rien n'est clairement défini dans la pensée de l'électeur. Tout ne peut donc rester qu'en dessous de son attente. Si les élus veulent satisfaire les ambitions fiscales du gouvernement, ils mécontentent les foules que tous les prétendants au pouvoir ont intérêt à exaspérer. S'ils veulent satisfaire les intérêts immédiats des électeurs, ils doivent faire une opposition systématique au gouvernement, ce qui, au bout du compte, dessert les affaires du peuple.

C'est ainsi que fonctionna la minorité politique qui tyrannisa la Convention par tous les coups d'État évoqués plus haut. Cela dura jusqu'au 9 Thermidor.

Face à ces événements, l'abbé Sieyès, réduit à l'impuissance, se cantonna dans un mutisme absolu. Quand on lui demanda la cause de ce long silence, il répondit : « *C'est le règne de la plus grande ignorance qui se soit jamais vue sur la Terre.* »

C'était pourtant lui qui avait amené ce régime, celui de l'ignorance absolue des théoriciens politiques en matière sociale et celle des philosophes métaphysico-théologiens, dont Rousseau est l'exemple typique.

Pourtant la Convention, tyrannisée par les exploiters de l'électorat individuel, renfermait parmi ses membres des sommités de sciences et d'expériences plus considérables que l'Assemblée législative.

Quant aux décrets de la Convention, tout comme ceux de la Législative et de la Constituante, ils firent ce que les ordonnances royales n'avaient pas su faire : force égale à la préparation des lois dans l'ancien électorat depuis des siècles.

Une contre-vérité tenace

Sous l'effet d'une étonnante méprise, la quasi-unanimité des historiens et des analystes politiques restent persuadés que les États généraux ont été un acheminement vers les institutions législatives

Causes

que nous connaissons aujourd'hui. C'est une erreur fondamentale dont les effets funestes se font toujours sentir. En réalité, et contrairement à cette mauvaise interprétation, **les États généraux étaient avant tout la pure émanation d'un peuple électoral formant corps et préparant lui-même ses lois.**

Il est temps d'en prendre conscience !

Conclusion

En conclusion, nous pouvons affirmer, au regard de l'Histoire, que les hommes ne sont que bien partiellement responsables des misères qui les accablent. Le véritable responsable se trouve dans l'ignorance d'une loi organique, celle qui permet aux gouvernés, de préparer les lois qui sont appelées à réguler harmonieusement leur vie.

Prétendre résoudre tous les problèmes par l'unique application de la politique gouvernementale sans contrepoids social est la cause majeure de toutes les erreurs, de tous les drames, de toutes les guerres et de toutes les catastrophes que l'humanité subit depuis des siècles.

Pour sortir de ce cercle vicieux il faut doter les gouvernés de chambres sociales représentatives. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

☛ **Les États généraux étaient avant tout la pure émanation d'un peuple électoral formant corps et préparant lui-même ses lois.**

III. Remède La synarchie, une démocratie sans partis

Les pages qui précèdent le montrent de manière claire et accessible : quand la loi politique gouvernementale est appliquée seule, elle mène inexorablement à une forme de chaos plus ou moins contrôlé et contrôlable.

Dans l'optique synarchique, les réformes ne peuvent venir que de l'alliance entre les pouvoirs sociaux des gouvernés et les pouvoirs politiques des gouvernants. Le salut ne saurait émaner de personne, d'aucun groupe, d'aucune catégorie sociale, d'aucun parti, d'aucun sauveur illusoire. Il n'y a rien à attendre de ceux qui s'imaginent que c'est en s'emparant et en exerçant le pouvoir que l'on pourra changer quoi que ce soit en profondeur.

C'est en cela que ce livre se démarque de tous les courants antipolitiques qui se sont fait connaître ces derniers temps. Il n'appelle pas à un changement de pouvoir mais il propose une nouvelle voie, pacifique et fédératrice.

Antipolitique... demain la synarchie

La représentation politique a naturellement beaucoup changé dans ses formes depuis 1789. Depuis cette époque, de grandes mutations ont eu lieu au sein du système de gouvernance.

Les systèmes parlementaires « purs » ont fonctionné durant une bonne partie du XIX^e siècle pour céder la place à des partis de masse de plus en plus prédominants. Les « appareils » sont alors devenus essentiels dans les prises de décision.

Dans les années 1970, les médias ont commencé à jouer un rôle déterminant, très vite relayés par les lobbies, tant économiques qu'idéologiques dont il a été question dans la première partie de ce texte. Commença alors une ère où la « communication » est devenue reine et où la politique spectacle, l'influence des sondages et les techniques marketing, est devenue partie prenante. Mais chaque médaille a son revers. De manière insidieuse, la pensée unique et la déculturation se sont faufilées dans l'engrenage et ont grippé tout le système.

L'abêtissement de masse, largement encouragé par les grands médias et la télévision commerciale, a atteint son apogée avec l'ère des réseaux sociaux où tout un chacun peut se défouler à loisir et étaler sa science, ses angoisses, ses interrogations et – surtout – ses fantasmes et son inculture à loisir.

Le Net a paradoxalement fait resurgir le mythe de la démocratie pure, celle à laquelle de nombreux penseurs rêvent depuis Athènes pour atteindre une démocratie représentative en prise directe avec l'opinion.

C'est dans ce contexte que l'idée de concevoir une démocratie sans les partis politiques a fait son chemin. S'appuyant sur la constatation qu'ils n'ont fait leur apparition qu'à la fin du XIX^e siècle, de nouveaux acteurs envisagent de les supprimer purement et simplement. C'est le cas de Beppe Grillo, le fondateur du mouvement italien cinq étoiles qui ne cesse de répéter qu'ils sont morts. Est-ce là une idée synarchique ? Non hélas, car Beppe Grillo continue à raisonner en termes d'État et d'exercice du pouvoir. Sa volonté est de

Remède

réduire le poids des acteurs et de supprimer le rôle des partis : pas de structurer les gouvernés pour leur permettre de s'exprimer de manière raisonnée et raisonnable.

On a, dans ce domaine, l'éternel sentiment que la réflexion reste enfermée dans un moule étriqué où tout ne saurait ne se concevoir qu'en termes de pouvoirs politiques.

L'exemple italien est éloquent. Des penseurs, comme Norbero Bibbio, grand adepte du tirage au sort, envisagent de se passer d'institutions parlementaires en instaurant un rapport simple et direct entre gouvernants et gouvernés et où tout se déroulerait par des consultations sur le Net.

L'idée d'une démocratie « clic-citoyenne » est ainsi mise en avant. Dans une telle optique, chaque citoyen pourrait participer depuis son ordinateur aux processus décisionnels. Un proche de Grillo, Casaleggio, envisage même un retour au mandat impératif (*vicolo di mandato*), tel qu'il était pratiqué par les députés des États généraux.

Dans l'esprit de Casaleggio, ce retour à l'idée du mandat impératif, même s'il s'en inspire, n'a bien entendu rien à voir avec ce qui existât autrefois lors du rassemblement des États généraux.

Plus de réunions pour débattre, échanger les avis, faire des synthèses et émettre des vœux. Cette fois, chacun se retrouverait en solitaire derrière son ordinateur, répondant de manière aléatoire et d'un simple clic à des questions posées par on ne sait qui et portant sur on ne sait quoi.

Un tel système, s'il était appliqué, serait une régression qui s'avérerait pire encore que le système actuel. Ce serait abolir tout acte de réflexion et laisser les décisions entre les mains de gens encore plus influençables que les moutons électeurs actuels.

Comme nous l'avons vu, quand les États généraux étaient rassemblés, l'élection des députés se faisait de manière qualitative et non quantitative. Ce système permettait un mandat quasi impératif,

Antipolitique... demain la synarchie

limité aux cahiers. La mission des députés faisait d'eux les « avocats des cahiers ».

Dans les faits, la mission des députés consistait essentiellement à se faire les interprètes les plus fidèles de ceux qui les avaient désignés. Dans le respect du droit romain, dont elles s'inspiraient, les règles du mandat faisaient que la personne du mandataire devait s'effacer derrière celle de ses mandants. Le député ne pouvait qu'exprimer la volonté de ceux qui l'avaient délégué et n'engager qu'eux seuls.

On ne retrouve rien de cela dans le « clic citoyen » préconisé par nos modernes apprentis sorciers.

Des propositions concrètes

Revenons à la synarchie pour en définir les particularités.

Aujourd'hui, innombrables sont ceux qui se sentent floués, rejetés, oubliés et humiliés par une société déshumanisée. Un sentiment d'immense frustration a envahi toutes les couches de la société avec pour conséquences des révoltes, de la misère mentale et une désocialisation galopante.

La politique d'infantilisation du citoyen menée depuis 1791 a porté ses fruits. Les maîtres à penser ont voulu nous imposer leurs idéologies et ils se sont lamentablement vautrés. Si les gens et les jeunes en particulier fuient dans les drogues, les sectes ou partent faire la guerre à l'autre bout du monde pour des causes qui échappent au bon sens, ce n'est pas *que* de leur faute. C'est aussi la responsabilité d'un système qui les a déresponsabilisés, qui les a privés de tout espoir et de toute possibilité de communiquer. Le système politique actuel est au cœur de ce problème. Il en est le moteur principal. C'est pourquoi il faut d'urgence le réformer.

Qui peut se sentir satisfait par la perspective de choisir, en troupeau et tous les cinq ans, celui qui va lui tondre la laine sur le dos pour n'avoir ensuite qu'à plier l'échine, payer et avoir l'air satisfait

Remède

puisque l'acte électoral est devenu une machine à fabriquer du consentement ?

Même le plus humble d'entre nous a pourtant une plus value de richesse à apporter à la communauté. Du fait même de notre différence, nous avons tous, en plus, ne serait-ce qu'un petit quelque chose que les autres n'ont pas. Cette richesse intérieure ne demande qu'à être mise au service d'autrui dans un vaste mouvement d'échange pour un enrichissement commun.

Cela, la politique, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne le peut pas. La synarchie, par contre, le peut.

L'idée qui prédomine dans le système représentatif qui est proposé par ce livre, c'est que l'électeur, s'il ne dispose que d'un seul bulletin de vote, s'en sert inmanquablement de manière totalement anarchique avec pour conséquence toutes les incohérences qui ont été dénoncées dans la première partie de l'ouvrage.

Dépasser le système actuel, en finir avec la contradiction républicaine qui est incapable de réaliser les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elle appelle de ses vœux, est l'essentiel du programme synarchique.

Pour cela, la synarchie propose que l'électeur dispose, non plus d'un seul bulletin « bon à tout faire », mais de trois bulletins lui permettant de préciser ses désirs et ses aspirations. Ceci afin de lui permettre de retrouver sa place au centre du jeu démocratique.

Que propose la synarchie ?

Le rejet du système parlementaire, s'il est légitime, peut mener ceux qui ne connaissent pas la loi sociale aux solutions les plus radicales. Ce n'est pas le cas ici. L'antiparlementarisme développé dans cet ouvrage a un fondement logique et humaniste présent dans l'inconscient collectif. Il est d'inspiration démocratique, profondé-

Antipolitique... demain la synarchie

ment français dans ce que ce pays a de plus noble, de plus respectueux des autres et de plus pacifique. Il trouve son fondement dans ce vieux rêve d'une révolution de réformes née des anciens États généraux, où le peuple serait représenté dans toute sa dignité, usant de sa souveraineté et préparant lui-même ses lois.

Action et rénovation

En tant que programme d'action et de rénovation politique, le système réformateur qu'est la synarchie se présente comme une analyse de la réalité sociale, au terme de laquelle la vie de chaque communauté humaine, considérée comme un organisme clos, doit, pour être satisfaisante, réaliser une harmonie complète entre trois fonctions principales comparables à celles qui existent dans chaque être humain.

Présentées suivant la métaphore d'une « biologie sociale », ces trois fonctions sont les suivantes :

- 1. La première**, qui est à la base, correspond au corps de l'homme ; elle se définit en tant que « nutrition ». C'est **l'économie**.
- 2. La deuxième** fonction sociale correspond à l'activité et à la volonté. Elle assure les relations entre les hommes, par la voie de la législation et de la politique au sens large du terme. C'est **la justice**.
- 3. La troisième**, l'esprit, concerne la science, la religion et **l'enseignement** qui doivent guider toute l'activité humaine, puisqu'ils visent les fins dernières de l'homme.

À partir de ce schéma simple et mille fois répété par Saint Yves, se développe la deuxième idée essentielle du système synarchiste qui précise que, à chacune de ces fonctions, doivent correspondre des institutions spécifiques, organisées de telle manière que ces trois « pouvoirs sociaux » coexistent harmonieusement sans que l'un domine les autres.

Remède

Pour Saint Yves, les trois fonctions nutrition-relation-spiritualité n'existent pas seulement dans l'ordre physique et dans l'ordre social. Elles sont dans la nature même de l'homme, dans l'univers tout entier, visible et invisible.

Il ne s'agit pas là d'une simple vue de l'esprit et d'une utopie de plus mais d'un véritable programme d'utilisation immédiate applicable par des réformes simples à mettre en œuvre et toujours respectueuses du contexte historique et social dans lequel elles s'inscrivent.

Reprenons cela dans le détail.

Trois ordres sociaux

1. À la base est l'ordre économique qui produit la richesse matérielle de la nation.
2. Ensuite, c'est l'ordre juridique que tendent à former tous les jurys professionnels. C'est la conscience publique et la richesse morale de la nation.
3. Enfin, vient l'ordre qui regroupe tous les corps enseignants et enseignés, à tous les degrés professionnels de l'enseignement. C'est la richesse intellectuelle de la nation.

Trois voix pour trois chambres sociales

Si les gouvernés veulent avoir des députés réellement dignes de ce nom, il faut que leurs représentants soient essentiellement des gouvernés et non, comme c'est le cas dans la grande confusion contemporaine, des gouvernants ou des figurants.

Il faut donc revenir aux fondamentaux séculaires en triplant le pouvoir électoral de l'électeur et en nommant des représentants dans trois Chambres sociales bien distinctes :

1. Chambre de l'Enseignement national.

2. Chambre de la Législation nationale.

3. Chambre de l'Économie nationale.

Car il n'appartient pas aux représentants des gouvernés de voter les lois et de les faire appliquer. Cette action relève des gouvernants. **De cette confusion vient tout le problème de notre système représentatif.**

Un homme, trois voix...

Avec la Révolution de 1789, la démocratie s'est arrêtée en chemin. Nous avons certes, à force de luttes épiques, obtenu des droits, mais il nous faut désormais parachever le travail. Considérant l'électeur autrement qu'une simple machine à débiter des chèques en blanc, le système synarchique propose de lui donner trois bulletins de vote à fonction spécifique.

À chaque électeur correspondent trois députés. Trois spécialistes avec trois mandats spéciaux plutôt qu'un seul député politicien, bon à tout faire avec carte blanche. Trois chambres spécialisées et distinctes, au lieu d'une chambre à politiquer au nom de tous les intérêts à la fois.

En triplant le pouvoir électoral, divisant d'autant celui des représentants, les électeurs disposeraient ainsi de trois chambres sociales où les intérêts seraient précisément représentés et les droits défendus par la puissance du suffrage universel.

- En tant qu'êtres intelligents, les citoyens doivent pouvoir accéder gratuitement, comme pour l'éducation, aux propositions culturelles.
- En tant qu'êtres moraux, ils aspirent à perfectionner eux-mêmes les codes à mesure que les coutumes et les usages évoluent.
- En tant qu'énergie active, c'est leur droit de savoir où va le fruit de la richesse nationale qu'ils contribuent à accroître.

Remède

Pour atteindre ce but légitime, voici comment seraient constitués les trois pouvoirs sociaux de la nation, chambre par chambre.

1. Chambre de l'Éducation nationale

L'éducation est une fonction qui appartient aux gouvernés, l'État n'a aucun rôle à y jouer.

Richesse morale et intellectuelle de la nation, elle doit être libérée du fonctionnarisme et de toute influence politique.

Il convient donc de créer une Chambre de l'Enseignement national ouverte à tous les représentants des groupes de doctrine, jouissant des mêmes droits et élus en nombre égal.

L'idée est osée, puisqu'il s'agit d'ouvrir cette chambre à tous les courants intellectuels et spirituels.

Y seraient représentés les laïcs, mais aussi les confessions religieuses, sans oublier les minorités spirituelles, les universitaires et tous ceux qui comptent dans le vaste champ de la transmission du savoir.

Ce serait un formidable moyen de regrouper des personnes qui ont jusqu'ici fonctionné de manière isolée pour qu'ils puissent échanger dans l'intérêt tant particulier que général.

Aujourd'hui, l'éducation nationale est une affaire de politique et est devenue un enjeu pour des groupes de pression minoritaires qui s'ingénient à manipuler l'opinion. L'État, qui impose des réformes à un corps enseignant uniquement consulté pour la forme, sans tenir compte de ses aspirations, apporte la démonstration récurrente des limites du système qui nous régit. Ce corps enseignant, réputé irréformable, a-t-il quelque chose à gagner dans une situation qui se dégrade à vue d'œil, muselé par une haute administration qui le traite avec un évident mépris ? Ne trouverait-il pas son intérêt à être libéré de l'État et à se réformer par lui-même ?

Antipolitique... demain la synarchie

Certes, l'application d'une telle réforme devrait d'abord surmonter certains obstacles, en particulier les préjugés qui opposent les uns aux autres en fonction de leurs options philosophiques ou religieuses. Mais quel poids les préjugés dogmatiques ont-ils, à terme, sur les réalités ?

Le courant laïc a voulu barrer la route à l'éducation dite privée : des centaines de milliers de gens sont descendues dans la rue. Le courant catholique, à l'époque de sa splendeur, en a fait autant pour son propre intérêt. Les mêmes causes ont produit les mêmes résultats.

Réunis dans une même chambre sociale, ces représentants des différents courants intellectuels auront certes tendance à se jauger, mais ils auront l'occasion de s'enrichir les uns des autres, d'aplanir leurs divergences, de s'ouvrir à la tolérance et de créer, peu à peu, un socle d'unité spirituel et intellectuel perdu depuis des siècles.

L'alliance des sectarismes et du pouvoir par le fonctionnarisme serait brisée, non par la destruction et l'oppression, mais par la création et l'affranchissement.

C'est là l'unique moyen de sortir de l'ornière de la féodalité intellectuelle dans laquelle croupit le monde occidental moderne.

Les membres de cette Chambre auraient également pour charge de soumettre à l'examen tout emploi dans la fonction publique.

Une question se pose : qui payera ? D'où viendra le financement puisque, dans ce système original, l'État n'aura plus à s'occuper de ce qui ne le concerne pas ? Qui supportera l'énorme budget de toutes ces écoles ?

Ce sera non plus l'État, mais la chambre de l'Économie nationale, dont il sera question plus loin.

2. Chambre de la Justice

Les organes et les représentants de la législation civile – chambre législative, magistrature, administration pénitentiaire, etc. n’ont également pas à relever de l’État.

Bien sûr, les forces de l’ordre que sont la police, la gendarmerie et l’armée relèvent naturellement du ressort de l’État pour assurer la sécurité intérieure et extérieure du pays.

Mais la législation civile, le code, les députés et les magistrats doivent être libérés de l’influence du pouvoir politique.

Faut-il que les législateurs et les magistrats soient les salariés fonctionnaires d’un pouvoir exécutif exposé tous les cinq ans à changer de ligne directrice et régulièrement de ministre et de mot d’ordre ?

Peuvent-ils sereinement attendre d’un État exposé à de pareils assauts partisans, distinctions, avancement et retraite ?

Rien n’est plus funeste à un pays et plus préjudiciable à l’ensemble des lois ainsi qu’à l’indépendance de la justice que la confusion entre le désordre politique et l’ordre civil, que la compromission du législateur et du magistrat dans les aventures passionnelles des partis.

La première condition pour perfectionner un code, c’est de le connaître, tout comme les usages nouveaux qui commandent et motivent le besoin de nouvelles lois. Les meilleurs spécialistes en la matière sont les magistrats les plus expérimentés, les conseillers d’État et ceux de la Cour des comptes. C’est au corps électoral d’avoir des commissions d’étude auprès d’eux avant le vote, et non pas les députés politiques une fois élus.

Il convient donc de libérer la législation civile de la politique politicienne en élisant les magistrats dans une chambre sociale spécifique.

Tout comme les membres de la Chambre sociale de l’enseignement, ces derniers seront payés par la Chambre de l’Économie nationale dont il va maintenant être question.

3. Chambre de l'Économie nationale

Cette Chambre devra représenter tous les intérêts économiques du pays, sans l'intervention de la politique des partis comme du gouvernement.

Il lui appartiendra de régler toutes les questions mises à mal, dont celles, épineuses, de la bourse, de la haute et basse banque, des établissements de crédit, des agences de change jusqu'aux questions relatives aux industries, depuis les grandes et les petites compagnies jusqu'à l'organisation de la liberté d'association, en passant par le moyen d'assurer les retraites.

Cette Chambre serait également chargée de voter les budgets nécessaires au bon fonctionnement des deux autres Chambres.

Les cinq doigts de la main

Saint Yves utilisait une image symbolique pour présenter cette Chambre sociale. Il la comparait à une main – la main du travail –, dont les cinq doigts sont l'agriculture, la finance, l'industrie, le commerce et la main-d'œuvre.

Dans le système qu'il propose, chaque électeur vote pour un représentant appartenant à sa propre catégorie professionnelle. Cela constituerait d'immenses syndicats dont les membres, élus par la base avec un mandat impératif, n'auraient que l'intérêt de leurs mandants à servir.

Dans une brochure, malheureusement écrite dans un style désuet, intitulée *Mission des ouvriers*, Saint Yves résumait sa conception d'une société harmonieuse dans laquelle les pouvoirs sociaux des gouvernés équilibreraient les pouvoirs politiques des gouvernants. Voici ce qu'il écrivait :

« Ainsi, grâce à ces trois Chambres spéciales, tous nos intérêts

Remède

seront menés et servis de front sans confusion, sans demeurer comme aujourd'hui dans le même panier, à la merci d'une oligarchie, marchepied fatal de la dictature et du césarisme.

Quant à l'État, que je distingue partout et toujours du gouvernement, vous voyez que, dans ce programme, il n'est pas du tout décentralisé, bien que le gouvernement le soit.

Quand ces trois Chambres siégeront, je ne vois pas en quoi l'État national sera amoindri, je le vois au contraire, avec sa couronne de forteresses et sa ceinture de canons, autrement plus imposant aujourd'hui et que jamais. »

Tel est l'édifice hiérarchique qu'appelait la tradition française en 1789. Elle concluait à un gouvernement trinitaire, autre que la République latine, autre que la monarchie césarienne, autre que le parlementarisme anglais ou américain. Et cette gouvernance originale pouvait se concilier à l'extérieur avec toutes les autres formes de gouvernement. La réorganisation scientifique des États généraux était la pierre angulaire de la Révolution ordonnée. Son rejet provoqua la révolution d'accident.

Est-il possible de fonder des dynasties non basées sur l'hérédité physique ? L'histoire répond par l'affirmative et montre que les dynasties mentales résistent bien mieux que toutes les autres au temps et aux événements. Je prendrai pour exemple la papauté, qui dure depuis près de dix-huit siècles, le Patriarcat de Constantinople et des Églises du Proche-Orient, le Généralat des ordres religieux, etc.

Si la Révolution française s'était orientée dans le sens indiqué, notre pays serait devenu le point central de l'évolution de l'humanité, sans guerre, et cela par le seul ascendant de la vérité, de la justice et de l'économie bien ordonnée. Nulle époque ne fut jamais plus favorable à cet aboutissement, qui tendait à ramener l'unité par la concorde au lieu d'aboutir à la fausse unité, celle obtenue par l'esprit de domination qui persiste depuis tant de siècles.

Conclusion

Depuis 1789, la France a expérimenté quinze régimes politiques sans que la Déclaration des droits de l'homme ait jamais été réellement appliquée.

La propagande républicaine a sciemment noirci l'Ancien Régime, l'accablant de tous les maux, alors que c'est à partir de la Révolution que débute une des pires périodes d'iniquité que la France ait connue. Dès cette époque, notre pays a été saigné, humilié, envahi plus qu'il ne l'avait été depuis la guerre de Cent ans.

Paradoxalement, notre mémoire collective associe encore la Révolution et Napoléon à des concepts positifs comme « liberté », « modernité », « gloire » et « justice », alors que, dans les faits, ce fut tout le contraire.

Par un insidieux lavage de cerveau, on nous enseigne une histoire édulcorée en totale rupture avec la réalité. Il ne s'agit pas, bien sûr, de magnifier l'Ancien Régime dont les dérives sont notoires. Il s'agit de prendre conscience que les principes qui régissaient cet « Ancien Régime » sont toujours actifs sous des formes renouvelées.

Antipolitique... demain la synarchie

Malgré les belles promesses, les grands principes et la poudre aux yeux, aucun gouvernement n'a été capable d'empêcher les révoltes, les crises sociales et d'innombrables saignées militaires.

On nous a promis un monde d'égalité et de liberté, on nous a imposé la servilité, la conscription, l'humiliation individuelle et collective, sans oublier la désolation.

Il ne s'agit pas d'accuser les hommes. Aucun politicien contemporain n'a été cité dans ce livre car les hommes doivent être distingués de la fonction qu'ils exercent. Ce sont uniquement le système et sa mécanique qui sont à remettre en cause. Le reste est anecdotique.

Restent les acquis. Ceux de la révolution de réforme née des cahiers de doléances du printemps 89 et qui ont survécu au temps, comme la liberté d'expression, même si elle est de plus en plus relative, et celle d'entreprendre, qui existait d'ailleurs sous l'Ancien Régime.

Si la politique pure était capable de faire triompher les valeurs de la république, cela se saurait et cela n'est pas. Par contre, ce dont nous pouvons être certains c'est qu'il n'est pas besoin de détenir ou de s'emparer du pouvoir pour influencer sur le cours du destin collectif. Il n'y a qu'une condition à cela : que le principe de la consultation sociale soit garanti par une constitution. Mais l'assujetti, habitué à déléguer sa souveraineté, est-il encore prêt à secouer le joug et à exercer la part de responsabilité à laquelle il a droit ?

Aura-t-il le courage de prendre son destin en main, de refuser de faire le mouton tous les cinq ans pour avoir le dérisoire privilège de bêler entre-temps ?

Est-il temps de renverser le courant qui, inexorablement, nous mène au chaos et que nous décrivent chaque jour nombre de commentateurs de l'actualité ?

Je n'ai pas la réponse à cette question. J'ai simplement la convic-

Conclusion

tion que, si les réformes proposées dans ce livre étaient appliquées, la France deviendrait réellement ce à quoi elle aspire au fond de son âme : un phare pour l'humanité.

Notre pays, salué pour sa grandeur autre que militaire, ouvrirait les portes d'un avenir meilleur à un monde plongé dans le désarroi.

Il est bien évident que le programme qui vient d'être esquissé, réalisable car réaliste et respectueux des autres, ne verra le jour que si les événements s'y prêtent. Aucun parti ne défendra cette cause. Aucun média important ne s'y intéressera¹⁰ car le système est incapable de se réformer de l'intérieur tant les intérêts particuliers sont puissants.

Les chances sont donc faibles de seulement entendre parler d'un tel programme dans les médias de masse.

D'autre part, la veulerie qui s'est emparée d'une société rendue à l'état de carpette n'est pas un gage d'espoir... Au fond, se déresponsabiliser en déposant un chèque en blanc dans une urne présente de notables avantages : n'étant responsable de rien on peut se plaindre à moindres frais.

Peut-être faudra-t-il entreprendre quelques actions non violentes mais suffisamment fortes pour remuer l'édifice ? Ou se constituer, non en parti – ce serait un comble – mais en un club de réflexion qui instillerait l'idée synarchique dans tous les rouages de la société jusqu'à ce que l'idée de l'appliquer s'impose comme une évidence ?

En rédigeant ce livre, j'ai tenté d'apporter ma contribution. Il appartient maintenant aux idées de faire leur chemin et de se propager. Je compte y contribuer en donnant une suite concrète à ce texte.

Les Français, trop longtemps habitués à attendre que les solutions viennent des autres en général et du gouvernement en particulier,

10. On fait le pari ?

Antipolitique... demain la synarchie

auront-ils encore l'énergie de réclamer la révolution de réforme que notre tradition nationale et l'urgence des circonstances exigent ?

La réponse est au fond de chacun d'entre nous, dans notre âme collective.

Annexe

1.

Une mutation en douceur

Comment serait-il possible d'appliquer un tel programme dans une société aussi figée que la nôtre ?

Opérer une transition synarchique n'est pourtant ni irréaliste ni utopique.

Ce projet réclame-t-il une tête ? Une vie humaine ? Un bouleversement radical ? L'élimination d'une catégorie sociale ?

Non !¹¹

Le programme de réforme synarchique prend la société telle qu'elle est, et non telle qu'on voudrait qu'elle soit. Il est profondément réaliste et respectueux des différences. Il ne se borne pas à proposer un « Grand Soir » totalement illusoire, et n'invite pas à « pendre le dernier des patrons avec les tripes du dernier des curés ! », comme le réclament certains politiciens contemporains aux programmes aussi irréalistes qu'anti démocratiques. Il n'en appelle à aucun réflexe xénophobe ou raciste.

11. Dans notre monde basé sur le spectacle et la violence c'est peut-être un handicap ? la question mérite d'être posée...

Antipolitique... demain la synarchie

Une telle réforme est possible et peut s'appliquer sans brutalité ni bouleverser l'ordre établi.

Voyons comment la réforme synarchique pourrait s'appliquer :

Première phase

Il s'agit de soumettre au plébiscite du peuple français un préalable constitutionnel qui pourrait prendre la forme suivante :

« La nation veut la constitution des trois pouvoirs sociaux suivants : Enseignement, Justice, Économie. Elle veut de plus que toute fonction publique, quelle qu'elle soit, ait pour condition l'examen par l'autorité enseignante. »

Dans ce but, la nation donnerait pleins pouvoirs politiques au gouvernement existant pour modifier le régime parlementaire dans ce sens, et cela avec le concours des deux chambres (Assemblée nationale et Sénat).

Le délai de ces pleins pouvoirs serait fixé à une période à définir à l'issue de laquelle la Constitution nouvelle entrerait en vigueur.

Jusqu'au délai fixé, la Constitution actuelle serait maintenue, ainsi que les deux Chambres.

Outre leur fonctionnement actuel, les deux parlements en adopteraient un nouveau, en ce qui regarde le travail constituant.

Tous deux réunis se diviseraient ensuite en trois commissions formées de la manière suivante :

Les sénateurs et les députés appartenant professionnellement, soit à un culte, soit à l'université, soit aux académies, soit aux écoles spéciales de l'État formeraient la commission constituante de la première chambre à venir.

Les sénateurs et les députés appartenant à la magistrature ou

Une mutation en douceur

diplômés de l'école de droit, formeraient la commission constituante de la seconde chambre à venir.

Les sénateurs et les députés appartenant à l'une des sections économiques – finances, industrie, agriculture, commerce ou main-d'œuvre – formeraient la commission constituante de la troisième chambre à venir.

Les catégories professionnelles de sénateurs et de députés échappant à la classification des trois ordres y seraient néanmoins rattachées par assimilation aussi approximative que possible, afin de ne léser aucun droit acquis.

De plus, n'importe qui pourrait se présenter comme consultant dans l'une de ces commissions spéciales, quitte à en être exclu comme incompetent. Le point important serait que les trois plans spéciaux d'études et de travaux soient créés.

Leur spécialité même commanderait l'ordre et y amènerait l'unité par la moyenne des vues sur un même ensemble de questions.

Pendant ce temps, les conseils généraux auraient à rédiger trois ordres de cahiers départementaux renfermant leurs vœux.

Ces cahiers seraient envoyés aux trois commissions spéciales et consultatives.

Voilà comment une telle réforme pourrait débiter, et je n'exposerai ici que ses débuts, pour bien montrer à quel point ils sont faciles à mettre en pratique, sans haine et *sans exclusion*.

Deuxième phase

Une fois cette première réforme en place, il est possible de passer à l'étape suivante en s'appuyant sur la tradition des États généraux.

Des trois assemblées consultatives de gouvernés, il suffirait de faire surgir un triple Conseil d'État législatif formant la base politique des gouvernants.

Antipolitique... demain la synarchie

De ce triple Conseil d'État, l'examen, doublé de l'élection, permettrait de tirer un triple fonctionnement ministériel.

De la sorte, toute confusion de fonction cesserait immédiatement.

À partir de cette seconde phase, la nouvelle constitution pourrait prendre les formes suivantes :

A. Pouvoirs électoraux de l'État social

Chaque électeur vote pour trois candidats, afin de former le collège électoral du département, qui se divise en trois pouvoirs sociaux.

Ces candidats ne peuvent se présenter que dans leur section professionnelle. L'agriculture doit être représentée par un agriculteur, le commerce par un commerçant, la justice par un légiste ou assimilé, etc., l'enseignement par une personne chargée de la propagation du savoir...

Dans l'électorat social, la classification professionnelle doit être respectée. Un médecin ne peut pas être député de l'agriculture, pas plus qu'un avocat ne saurait parler au nom de la main-d'œuvre.

Les collèges départementaux élisent des délégations, dont l'ensemble constitue le collège électoral central, le triple pouvoir des gouvernés de France, selon le tableau suivant.

Première hiérarchie : le pouvoir enseignant

Il est chargé de rédiger une première synthèse de cahiers impératifs concernant les cultes, les ordres religieux, les universités, les académies, l'enseignement primaire, secondaire, et supérieur, l'enseignement technique, la Franc-maçonnerie, ainsi que l'édition et la presse.

Deuxième hiérarchie : le pouvoir juridique

Il est chargé de rédiger une deuxième synthèse de cahiers impératifs concernant la magistrature, le barreau, les jurys, les arbitres, les prud'hommes, les organismes chargés du gouvernement : préfectures, municipalités, armée, marine, aviation militaire, police et gendarmerie.

Troisième hiérarchie : le pouvoir économique

Il est chargé de rédiger une troisième synthèse de cahiers impératifs concernant la cour des Comptes, les banques et les bourses, les valeurs mobilières, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la main-d'œuvre urbaine et rurale, la propriété immobilière, les contribuables et consommateurs syndiqués.

Après leur constitution, les trois grands collèges électoraux saisissent les collèges départementaux correspondants de circulaires détaillées qui doivent être transmises aux électeurs pour recueillir leurs observations, doléances et vœux.

Trois listes pour un électeur

Chaque électeur reçoit trois listes, même s'il n'appartient professionnellement qu'à l'un des collèges électoraux.

1. La première liste recueillera sa pensée sur toutes les questions concernant son culte, son enseignement et celui prodigué à ses enfants.
2. La seconde enregistrera toutes ses revendications au sujet de l'administration de la justice.
3. La troisième liste aura trait aux questions économiques qui le touchent directement comme membre d'une profession.

Antipolitique... demain la synarchie

Chacune des trois listes individuelles ira au collège départemental, ordre par ordre, et leur étude servira de base au cahier de l'ordre.

Les cahiers départementaux sont destinés à se fondre dans une synthèse nationale. Ils seront donc envoyés aux trois Conseils du Grand Collège électoral.

Les trois Conseils ne communiquent que par des commissions. Le vote est qualitatif par profession. Il n'est quantitatif qu'au premier degré, dans le sein de chaque unité professionnelle.

Avec la valeur professionnelle du mandataire, on obtient ainsi le mandat impératif de l'ordre, scientifiquement exact et physiologiquement vrai.

B. Pouvoirs législatifs de l'État politique

Le triple Collège central des pouvoirs sociaux élit un triple Conseil d'État législatif, spécialisé de la même manière, et qui légifère d'après les études préalables résumées dans les cahiers. Les trois Collèges sociaux élisent des commissaires chargés de les représenter auprès des Conseils d'État, et de veiller impérativement à ce qu'ils ne légifèrent pas en dehors des vœux des cahiers.

Autorité. Premier Conseil d'État

Il détient le pouvoir législatif concernant les cultes, l'éducation et l'instruction publiques.

Sanction : Examen secret des candidats aux offices, honneurs, et grades.

Contrôle : Par les commissaires du premier Collège électoral.

Pouvoir. Deuxième Conseil d'État.

Il détient le pouvoir législatif concernant la justice, la guerre, la marine et l'aviation militaire, la police, les affaires étrangères, sauf dans deux domaines : l'instruction et les cultes qui relèvent du pre-

Une mutation en douceur

mier Conseil d'État et les traités de commerce qui relèvent du troisième Conseil d'État.

Sanction : Élection de l'exécutif. Attribution des honneurs, offices, et grades, après examen par le premier Conseil d'État.

Contrôle : Par les commissaires du deuxième Collège électoral.

Économie. Troisième Conseil d'État

Il détient le pouvoir législatif concernant l'économie publique, les finances, l'industrie, l'agriculture, le commerce et la main-d'œuvre, la marine marchande, les transports, les traités de commerce.

Sanction : Vote du budget, administration des deniers publics.

Contrôle : Par les commissaires du troisième Collège électoral.

C. Pouvoirs du gouvernement

Du triple Conseil d'État émaneront trois ministères à son image, dirigés par trois ministres aidés du nombre voulu de secrétaires d'État. Les trois ministres sont choisis à la suite d'une élection doublée d'un examen.

Premier ministre. Il représente tout le pouvoir enseignant du peuple français avec les prérogatives de l'autorité enseignante, désarmée de toute sanction autre que l'examen intellectuel et moral.

Deuxième ministre. Il représente tout le pouvoir de justice du peuple français avec les prérogatives du pouvoir exécutif armé de toutes ses sanctions de force matérielle.

Troisième ministre. Il représente tout le pouvoir économique du peuple français, avec toutes les prérogatives de ce pouvoir. Il est dirigé par des commissaires provenant non seulement du Conseil d'État économique, mais aussi du troisième Collège électoral. En effet, le **pouvoir économique est l'exécutif des gouvernés.**

Antipolitique... demain la synarchie

Chacun de ces trois grands ministères est divisé à son tour en trois ordres : technique, juridique, et administratif ou économique.

Le Pouvoir temporel sera exercé par le responsable du deuxième ministère. Cette fonction impersonnelle n'appartient qu'au mérite reconnu par un examen et un vote.

Une ère nouvelle

Cette Constitution fonderait une *dynastie intellectuelle et mentale*, en dehors de l'hérédité physique, balayant ainsi toute illusion monarchique.

Les relations extérieures de la France seront soumises à la même règle de la loi sociale. Le ministère des Affaires étrangères sera remplacé par une Commanderie d'État divisée en trois directions :

1. La première direction relèvera de l'enseignement, et le mettra en rapport avec les institutions culturelles et enseignantes de chaque puissance par un envoyé spécial.
2. La seconde direction relèvera du chef de l'exécutif. Elle le mettra en rapport avec les Chefs d'État étrangers et avec leurs ministères de la défense et de la justice.
3. La troisième direction relèvera de l'économie. Elle le mettra en rapport avec les ministères économiques de chaque puissance contractante par un envoyé remplissant les fonctions de Consul général.

Ainsi, au lieu d'un ambassadeur par puissance, représentant une confusion de pouvoirs, il y aura trois envoyés spéciaux répondant professionnellement aux exigences de la triple nature des relations de notre pays. Dès lors, ceux-ci pourront substituer l'arbitrage technique à l'antagonisme politique et perfectionner les traités au lieu de les dénoncer brutalement.

Quant aux partis politiques, dans un tel système, ils deviendraient

Une mutation en douceur

ce qu'ils auraient toujours dû être : des laboratoires d'idées, des machines à remuer la conscience. En aucun cas des marches pieds pour carriéristes.

2. Synarchie Un terme controversé

Le mot synarchie a connu en un siècle un destin trouble.

Pour beaucoup, il est synonyme de complot. Parce que le complotisme est à la mode, certes, mais aussi parce que le mot a été largement utilisé pour désigner d'obscurs courants qui relèvent plus du fantasme que de l'action concrète.

Voyons succinctement l'étendue des dégâts...

Le Robert définit le mot synarchie en ces termes : « Gouvernement exercé par plusieurs groupes à la fois ». C'est le sens même que lui attribuait Saint Yves, qui employa ce mot dès 1878.

Le mot synarchie, inventé en fait par un certain Buchez, n'avait été utilisé par Saint Yves et ses disciples que pour désigner l'alliance de la loi politique des gouvernants avec la loi sociale des gouvernés.

Dans son livre, *La synarchie*, Jacques Weiss décline la définition en plusieurs aspects :

Antipolitique... demain la synarchie

« **Définition en une ligne :** Étymologiquement, synarchie signifie gouvernement avec principes.

Commentaire : Dans ce sens, le terme s'oppose à tous les gouvernements contemporains qui fonctionnent en anarchie, c'est-à-dire sans principes. Les ambitieux, les plus rusés ou les plus forts s'emparent du pouvoir, au besoin en se servant du suffrage universel comme paravent, mais en le méprisant quasi ouvertement dans les discussions discrètes ou secrètes d'où dépendra le sort de la nation.

Définition en trois lignes : La synarchie est une forme de gouvernement où les hommes qui disposent du pouvoir sont subordonnés à ceux qui disposent de l'autorité.

Commentaire : L'Autorité appartient par nature au Corps enseignant réunissant toutes les institutions du pays qui font profession d'enseigner, depuis les écoles de métiers jusqu'aux ordres religieux et à l'armée, en passant par les universités et les collèges. Dans le système synarchique, le Corps enseignant est personnifié par un chef qui portait autrefois le titre de Souverain pontife, mais qui pourrait aussi bien être un laïc, si ce laïc était désigné d'après ses mérites par le Corps enseignant. Le chef du gouvernement exécutif, ainsi que tous les fonctionnaires sont choisis à l'examen par des jurys ou corps enseignants appropriés. Ils sont révoqués de même. Nul ne peut donc abuser du pouvoir ni s'en emparer par ruse ou violence sans détruire la synarchie. Le responsable de l'éducation ne dispose que de sa science et du respect général pour asseoir son autorité. Le chef du gouvernement dispose de la police et de la force armée pour exécuter sa mission de pouvoir politique, et pourtant il reste subordonné à une autorité.

Définition en dix lignes : La synarchie est une formule de gouvernement trinitaire, où les trois fonctions essentielles de l'activité collective des sociétés, Enseignement, Justice, et Économie, sont

Synarchie : Un terme controversé

représentées d'une manière qui leur permet de fonctionner harmonieusement. Pour cela, il existe trois Chambres sociales et non politiques, élues professionnellement au suffrage universel. Elles sont seules chargées de la préparation des lois.

À ces trois Chambres correspondent trois Corps politiques chargés de promulguer et d'appliquer les lois préparées avec mandat impératif par les trois Chambres sociales. Les Corps politiques ne peuvent promulguer que des lois préparées à l'avance par ces Chambres sociales et formulées par elles sous la forme de vœux.

Commentaire : Cette formule supprime le divorce entre gouvernés et gouvernants. Actuellement, beaucoup de gouvernés s'imaginent qu'ils disposent du pouvoir parce qu'on leur donne un bulletin de vote et qu'on parle de suffrage universel. Mais ils s'aperçoivent bientôt que le système fonctionne à l'encontre de leurs vœux. Cela tient à ce que l'autorité ne se délègue pas. Elle s'exerce, et appartient à celui qui est capable d'enseigner les autres, parce qu'il est plus avancé dans la voie de l'initiation. »

Déviances et défiances : un destin contraire

Curieusement, à compter des années 1940, le mot synarchie va être détourné de son sens originel pour être assimilé à l'action de groupes occultes des plus troubles.

Les lecteurs intéressés par ce sujet – qui dépasse le cadre de cet ouvrage – peuvent se reporter à un livre aujourd'hui épuisé de Jean Saunier, qui a fait sur ce thème un travail de recherche absolument remarquable (*La Synarchie*, Grasset, 1974) ainsi que sur l'ouvrage de l'universitaire Olivier Dard *La synarchie ou le mythe du complot permanent* (Tempus, 2012)

Pour information, voici globalement résumés les divers sens divergents donnés au mot synarchie :

L'« Union Sinarquista »

En 1937, un mouvement mexicain portait ce nom. Son idéologie relevait d'un nationalisme réactionnaire et fascisant. Il ne doit rien à Saint Yves ni à son œuvre.

Le mot synarchie avait été introduit au Mexique en 1914 par un occultiste du nom de Thomas Rosales, bien avant l'apparition de ce mouvement de masse qui en usurpa le nom.

Un complot technocratique

À partir de l'occupation allemande, des « montages » politiques particulièrement troubles désignèrent sous le nom de synarchie un complot qui aurait eu pour but de détruire l'économie française et de susciter sa défaite face à l'Allemagne nazie...

Toujours sous l'occupation, le mot synarchie servit à désigner le groupe des ministres du gouvernement Darlan, groupés autour de Pierre Pucheu, qui se faisaient l'écho de vagues théories d'avant-guerre relatives à la création d'un « Ordre nouveau »...

À la même époque, et à la Libération encore, le mot synarchie désigna une série de complots toujours restés indéfinis. Jean Saunier précise à ce propos : « Il est d'ailleurs vain de rechercher une signification unique du terme qui peut alors s'appliquer aux comportements politiques les plus contradictoires... Le moindre paradoxe est qu'à trois ans de distance, Marcel Déat et Pierre Hervé (alors communiste) aient pu l'utiliser pour polémiquer contre les mêmes personnages ou pour les accabler. »

Depuis la libération, le mot synarchie sert à désigner diverses formes de la technocratie visant à rationaliser le système capitaliste.

Dans ce sens, « synarque » et « énarque » deviennent synonymes, à ce détail près que le « synarque » est plus qu'un simple haut fonctionnaire national. Il a une stature internationale et participe à des

Synarchie : Un terme controversé

clubs discrets et puissants du monde capitaliste: « Club de Rome », « Groupe de Bilderberg », « Trilatérale », etc.

C'est ainsi que le terme synarchie a été peu à peu vidé de sa substance originelle et originale.

Pour les conspirationnistes, la synarchie est devenue un vocable fourre-tout pour expliquer les ressorts secrets de l'Histoire. Les gouvernements seraient manipulés depuis les temps les plus reculés par des groupes occultes aussi puissants qu'insaisissables. Le mot « synarchie » sert alors à désigner l'action de ces groupes.

Cela a donné lieu à une littérature pour le moins hétéroclite comme *Du viol des foules à la Synarchie ou le complot permanent*, de Yann Moncombe, dont le titre représente tout un programme à lui seul.

Dans son magistral ouvrage *Le pendule de Foucault*, Umberto Eco a clairement démontré l'inanité des thèses conspirationnistes.

Mais l'amalgame persiste, aussi n'ose-t-on plus prononcer le mot synarchie que du bout des lèvres.

La lecture de ce texte qui explique clairement – je l'espère – ce qu'est la synarchie suffira à montrer que nous sommes loin de toutes ces thèses. L'idée que la synarchie est une forme de gouvernement par les technocrates ne tient pas. Ce livre démontre que la synarchie en est tout à fait le contraire !

Cela n'empêchera pas certains esprits paranoïaques de raviver la thèse du complot !

Pourtant, les choses sont claires: les propositions de Saint Yves d'Alveydre ont été exposées au grand jour et ses idées, loin de vouloir fomenter quelque mauvais coup, veulent au contraire apporter du mieux à une société qui en a assurément besoin. Ce livre en est l'exemple.

Table des matières

Introduction.....	9
I. Symptômes : La nouvelle crise féodale.....	13
II. Les causes : Dans l'ombre des Lumières.....	47
III. Remède : La synarchie, une démocratie sans partis.....	79
Conclusion.....	93
Annexe.....	97
Une mutation en douceur.....	99
Synarchie : Un terme controversé.....	109

**Suivez l'actualité de la synarchie sur le
www.synarchie.fr**

**et sur notre page Facebook
antipolitique demain la synarchie**

Dan la même collection :

Net profiling, appréhender le profil des cybercriminels
Nadine Touzeau

L'Unité, un paradigme pour les temps nouveaux
Geneviève Leboutoux

Le revenu universel, vers un nouveau pacte social ?
Gabriel Charmes

Pour être tenu informé de nos publications et recevoir
notre catalogue il vous suffit de nous contacter :

Éditions Transition
SAS JMG éditions
8, rue de la mare
80290 Agnières

tél. 03 22 90 11 03
E-Mail : contact@jmgéditions.fr

ou flashez ce code avec votre smartphone ou votre tablette



Imprimé en France par
JMG éditions
80 290 Agnières
Dépôt légal avril 2019